

Comité syndical du 8 Février 2022 Liste des délibérations

1. Débat d'Orientation Budgétaire
2. Contribution statutaires 2022
3. Subvention DREAL 2022
4. Demande d'aide à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour la gestion des Theys de l'embouchure du Rhône - Année 2022
5. Demande d'aide à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse au financement de la poursuite des missions de gestion des zones humides - Année 2022
6. Appel complémentaire pour la cotisation au comité national des œuvres sociales (CNAS) pour l'année 2021 et désignation du représentant en qualité de délégué élu.
7. Adhésions 2021. (délibération prévue au comité syndical du 17 décembre 2021)
8. Indemnité de budget au comptable – année 2021.
9. Actualisation de la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les cadres d'emploi des ingénieurs territoriaux et techniciens territoriaux.
10. Organisation du temps de travail.
11. Renouvellement mission inter parcs : développement de la marque valeurs parc sur les produits agricoles.
12. Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles ;
13. Désignation représentants pour siéger à l'Association du Réseau des Parcs naturels régionaux de Sud Provence Alpes Côte d'Azur.
14. Délibération autorisant le recrutement de vacataire
15. Désignation d'un représentant du comité syndical dans le cadre des instances relatives au schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires
16. Représentants du Syndicat mixte de gestion des Associations syndicales du Pays d'Arles au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Camargue _ Modification de la composition du comité syndical
17. Désignation des représentants de la chambre de métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône
18. Désignation des représentants de la CCI
19. Composition des commissions organiques et structurelles
20. Modification des conditions financières de la convention d'application 2021 suivi des grandes naces de l'anse de carteau.
21. Modification du plan de financement : mise en œuvre des suivis par pêches scientifiques dans le cantonnement de pêche du golfe de Beauduc – année 2022.

22. Modification et nouveaux tarifs à inscrire à la régie du musée de la Camargue.
23. Présidence de la réserve de biosphère de Camargue.
24. Visite d'une délégation camarguaise dans la réserve de biosphère du delta du Danube.
25. Mise en place d'une équipe saisonnière de prévention et de surveillance des espaces naturels littoraux de Camargue – année 2022.
26. Missions de gestion des espaces naturels pour l'exercice 2022.
27. Convention avec le cèdre pour la mise en place d'un suivi des déchets sur le domaine de la Palissade
28. Cotisations du Parc naturel régional de Camargue aux réseaux culturels et touristiques
29. Coopération avec le Costa Rica – projet ficol duodiversité
30. Convention de partenariat technique pour le développement de méthodes alternatives de protection du littoral sur la commune des Saintes Maries de la Mer –
31. Garde régionale forestière (GRF) à cheval sur les espaces boisés des Saintes Maries de la Mer – Saison estivale 2022
32. Structuration d'une filière de pescatourisme



Le Président,

Patrick De Carolis

Registre des délibérations : Délibération n°01 : 08/02/2022

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 8 Février 2022 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglaret
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Mandy Graillon, Martine Amselem
- **Représentants des Communes :**
Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerrie-Raulet
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jean-Paul Gay
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Sylvie Féline, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Stéphane Gory
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arzac, François Jourdan, Antoine De La Roche Aymon

► **Avaient donné pouvoir :**

Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerrie Raulet
Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Martial Alvarez, Jérôme Bernard à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Anne Claudius-Petit, Ludovic Perney
Chambre de Métiers et de l'artisanat: Gisèle Scotti, Nadine Marboeuf
Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch

► **Le Conseil de Parc était représenté par 6 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles, David Cucurullo Directeur de Cabinet
Parc régional de Camargue : Estelle Rouquette, Pascale Durif-Varambon, Stéphan Arnassant, Jennifer Mornas, Nais Lesbros, Marion Croizeau

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	24	23

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	56

Date de convocation
28/01/2022
PDV-2022/04

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12 fait obligation à notre structure d'organiser un débat sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. Ce débat doit permettre de présenter les principales orientations budgétaires de l'année à venir tant en termes de programme d'actions qu'en termes de budget structurel.

I. Le contexte de la préparation budgétaire 2022 pour le Parc naturel régional de Camargue :

1.1 Le contexte financier, le fonctionnement courant et l'investissement

En termes de dispositifs nationaux impactant la gestion de notre syndicat mixte, l'augmentation du SMIC horaire en début d'année (de 10.48 brut à 10.57 € brut) aura relativement peu d'incidence puisque seuls 6 agents et deux personnes en contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) sont concernés.

De même la dépense liée au versement de la prime « inflation » sera de l'ordre de 3 300 € (brut, net de charges).

Le passage à la Comptabilité M57 (au 1^{er} janvier 2023) nécessitera sans doute, outre l'adoption de délibérations spécifiques, des adaptations de nos logiciels financiers au cours du second semestre 2022.

En termes de fonctionnement courant

En termes de fonctionnement courant le bilan provisoire de l'année 2021 s'avère, malgré la crise sanitaire, plus favorable que prévu pour ce qui concerne la fréquentation des sites :

Les chiffres de décembre 2021 sont en cours de consolidation mais d'ores et déjà les recettes du Domaine de la Palissade (visites scolaires, entrées, boutique), qui avaient enregistré une baisse de 23 % en 2020, s'élèvent 19 550 € soit + 23% par rapport à l'année précédente.

Les recettes du Musée (visites, entrées, boutique) avaient enregistré quant à elles une baisse de 64 % en 2020, étant entendu que le site avait dû être fermé pendant un peu plus de quatre mois. En 2021, elles s'élèvent à 72 000 €, soit + 34.09 %, mois de décembre non compris.

En outre des économies non volontaires ont été réalisées dans la mesure où certains recrutements ont pris plus de temps que prévu (gestionnaire marchés, gestionnaire instances) et où un autre a été finalisé récemment. (chargé de mission Architecture).

En 2022, la masse salariale devrait augmenter pour les motifs suivants :

- Postes permanents budgétés sur une année entière suite à recrutements : chargé de mission Architecture, gestionnaire marchés, secrétariat des instances pour un montant global d'augmentation estimé à 63 000 € ;
- Provision budgétée pour le Chargé de mission charte 40 000 € ;
- Augmentations (de droit) de temps de travail estimées à 27 548 € ;
- Rémunération de l'intérim de la Directrice-adjointe Eau et Développement local et du Chef de Pôle gestion des terrains : 15 336 € ;
- Changements d'échelon : 7 600 €
- Saisonnier Palissade 4 mois à 50 % : 4 950.72 € ;



- 4 agents gardes à cheval 4 mois : 48 924,68 € (sous réserve du financement de l'opération par la Région) ;
- Natura littoral à 50 % : 17 036,27 € (financé dispositif NATURA) ;
- Chargé de mission leader Ecopac 40 % 15 236, 54 € (financé) ;

A ce stade de préparation budgétaire le total des augmentations cumulées, représenterait environ 239 000 € mais il conviendra d'affiner les chiffres annoncés pour le vote du budget primitif.

Par ailleurs la réorganisation des services opérée dans les prochains mois par la Commission Ressources humaines devra être prise en compte et estimée financièrement dès les premières conclusions connues puis tout au long du processus.

En termes d'investissement

Suite au recrutement début février du chargé de mission Architectures et urbanisme, les projets de rénovation des bâtiments qui avaient été suspendus devront dans un premier temps faire l'objet d'une actualisation financière, puis d'une programmation adaptée, sur présentation d'une délibération spécifique soumise à approbation du Comité syndical.

Une attention particulière devra, selon nos possibilités financières, être apportée, à une opération progressive d'achats d'ordinateurs portables, en remplacement de nos matériels les plus usagés, le Parc manquant de portables.

1.2 Le contexte institutionnel

Pour mémoire, la révision des statuts engagée en 2019 n'est pour l'instant pas allée jusqu'à son terme.

De nouvelles instances syndicales ont été élues dans la foulée des élections municipales de juin 2020.

II. La situation financière du syndicat mixte du Parc naturel régional de Camargue

2.1 Une situation financière délicate

Sur la longue période il faut retenir de la présentation des précédents comptes administratifs que les soldes excédentaires des sections de fonctionnement des exercices budgétaires de ces dernières années ont été de plus en plus faibles, (pour mémoire de l'ordre de 22 000 € en 2017 et 16 000 € en 2018.) jusqu'en 2019 où nous avons enregistré un solde négatif (- 69 362 €). En 2020, la situation s'est améliorée avec un résultat positif de 215 540 € dû pour l'essentiel à des retards ponctuels enregistrés dans les recrutements ou la mise en œuvre des actions, dans le contexte du début de la crise sanitaire ; le calcul du compte administratif 2021 est en cours.

2.2 Une trésorerie améliorée

La gestion de la trésorerie doit faire l'objet d'une attention régulière, compte tenu des avances de fonds qu'il est nécessaire d'apporter pour financer une opération avant de pouvoir toucher une subvention. En 2021, le Parc n'a pas eu recours à la ligne de trésorerie mais, pour plus de sécurité, celle-ci sera tout de même prévue pour 2022, notamment en cas de retard éventuel dans la perception des recettes prévues.



III. Priorités du budget 2022

Dans le cadre de l'exercice de ses missions, le syndicat mixte assure des actions visant à mettre en œuvre les objectifs de la Charte ou à contribuer à leur mise en œuvre par ses signataires. La programmation de ses actions s'inscrit dans les ambitions de la charte.

3.1 Perspectives financières sur les recettes structurelles :

a) Contributions statutaires des membres :

Pour 2022, à ce jour, il est difficile de compter sur une revalorisation des dotations statutaires.

Pour rappel, en 2021, ces contributions ont été enregistrées comme suit et elles sont, dans l'attente des nouveaux statuts, projetées à l'identique pour 2022 :

CONTRIBUTIONS STATUTAIRES	2021
REGION PACA	874 105 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	372 586 €
COMMUNE ARLES	103 488 €
COMMUNE DES STES MARIES DE LA MER	51 023 €
COMMUNE DE PORT SAINT LOUIS DU RHONE	29 291 €
CCI	1 288 €
CHAMBRE D'AGRICULTURE	1 288 €
CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT	1 288 €
ASA CANAL	1 288 €
METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE	112 616 €
ARLES CRAU CAMARGUE MONTAGNETTE	46 865 €
TOTAL	1 595 128 €

En complément, la participation annuelle de l'Etat au Parc est projetée à hauteur de 148 000 €.

b) Participation à la gestion des Espaces naturels

Conformément aux engagements pris, les deux collectivités concernées par la gestion des espaces naturels au sein de l'ancien syndicat de gestion du Domaine de La Palissade seront appelées à contribuer à la participation de la gestion des espaces naturels pour laquelle 10 ETP ont été transférés au Parc.

En revanche, compte tenu des incertitudes relatives à l'augmentation des contributions, ces dernières sont à ce stade budgétées comme l'année dernière, soit :

CD13 : 286 567 €

Ville d'Arles : 98 455 €

3.2 Perspectives financières sur les recettes de gestion

a) Activités du Musée de la Camargue et du Domaine de la Palissade :

Pour ces deux sites, les recettes prévisionnelles seront budgétées à 90 000 €.

Cas particulier de la découverte équestre : suite à une série de mises en demeure, la délégation de service public liant le prestataire au Parc a été dénoncée par ce dernier au vu des manquements constatés dans le respect d'obligations contractuelles susceptibles d'impacter la préservation des milieux, l'image du Parc, voire la sécurité des usagers.



Comité syndical du 8 Février 2022
Délibération n°1



99_DE-013-2513 02295-2 0220214-D_01_08FEV2

Il conviendra d'examiner l'opportunité de relancer la procédure sous la même forme. Pour mémoire la recette correspondante s'élevait à 6500 € au titre de la DSP et à 734.71 € au titre du pâturage associé.

b) Occupation des terrains du Conservatoire du littoral :

Comme en 2021, cette recette est estimée à 66 000 €.

c) Occupation de la Maison des produits de Camargue :

Pour mémoire la procédure d'AOT s'est soldée par un échec : un seul candidat, lequel n'a pas confirmé qu'il acceptait l'ensemble des termes du contrat s'étant présenté. En particulier la question de l'accès à la maison des produits a représenté une difficulté bloquante en ce sens que le candidat aurait souhaité une modification de la voirie, laquelle ne dépend pas des services du Parc. Il conviendra en conséquence d'entamer une réflexion sur les destinations possibles de ce bâtiment.

d) Participation des associations d'élevage à la mission de secrétariat général :

Les 7 associations d'élevage dont le siège social est situé au Mas du Pont de Rousty ont toujours contribué financièrement à la mission de secrétariat général des associations organisée par le Parc. La contribution est à ce stade évaluée à l'identique de celle de 2021 mais il conviendra d'affiner cette estimation avec les associations concernées.

Pour mémoire, une étude est en cours sur la structuration de la filière Elevage. Cette étude devrait notamment permettre de disposer d'éléments juridiques sur l'organisation actuelle de la mission concernée, au sein du Parc.

Dans l'attente, il est proposé, à ce stade, de renouveler l'opération des courses de taù dans la mesure où la situation sanitaire le permettra et de calculer précisément dès que possible la recette à enregistrer au titre de la mission Elevage au moment du vote du budget 2022.

3.3 Principaux postes de dépenses du budget fonctionnement :

a) Évolution de la masse salariale et des effectifs :

A ce stade de l'exercice, pour les raisons décrites en page 1 et 2 du présent rapport il semblerait que la masse salariale devrait augmenter d'environ 239 000 € en 2022 dont environ 113 484 € pour ce qui concerne le personnel permanent.

Pour mémoire cette augmentation n'est pas due à des créations de postes permanents mais à la budgétisation sur une année entière de postes pérennes, aux projets d'embauche de saisonniers dont les gardes à cheval, aux changements d'échelon, aux postes temporaires financés par des dispositifs leader ou Natura et au contexte particulier de révision de la charte.

Lors du vote du budget primitif le détail des postes concernés sera soumis à l'approbation de l'Assemblée, étant entendu que certains recrutements sont encore en cours ou suspendus et qu'à ce stade, le présent rapport ne fait état que d'estimations.

Ce poste important de dépenses sera, de toute façon, amené à évoluer, à plus ou moins long terme, au vu des travaux de réorganisation entrepris par la Commission Ressources humaines.

b) Évolution des charges de gestion courante :

A ce stade et dans l'attente des résultats du compte administratif, il est proposé de prévoir le budget alloué aux charges de gestion courantes à hauteur de 397 000 €, comme en 2021, pour l'ensemble des sites du Parc (Mas de Rousty, Musée de

la Camargue, Domaine de la Palissade, Maison des produits de Camargue), hors dépenses réalisées dans le cadre du programme d'actions.

A noter qu'il conviendra, suite au recrutement du gestionnaire marchés publics de rechercher des économies d'échelle, notamment en mutualisant davantage les procédures entre services par exemple sur les contrats de maintenance et le fonctionnement courant (téléphonie, location de véhicules, fournitures diverses ...)

Charges financières :

Un prêt de 443 428 € a été obtenu en 2018 auprès de la Caisse des dépôts pour finaliser le plan de financement des travaux de rénovation et d'amélioration des équipements d'accueil du Parc naturel régional de Camargue. Le prêt présente les caractéristiques suivantes : capital emprunté : 443 428 € ; durée : 20 ans ; taux effectif global : 1,75 % ;

Les intérêts de la dette sont de 6 565 €/an.

c) Dotations aux amortissements :

Proposition 2022 : 149 359 euros (sous réserve des vérifications en cours avec la Trésorerie)

3.4 Grandes masses budgétaires du budget structurel

Selon les hypothèses ci-dessus évoquées, le budget primitif 2021 présenterait les indicateurs suivants :

		DEPENSES	DEPENSES	RECETTES	RECETTES
Chap,	Lib Chapitre	BP 2021	BP 2022	BP 2021	BP 2022
O11	Charges à caractère général (Rousty+Palissade+Musée+Maison produits)	397 000 €	397 000 €		
O12	Frais de personnel permanent	1 872 792 €	1 986 276		
O12	Cotisation assurance statutaire + frais gestion	13 200 €	15 000		
63	Impôts, taxes et versements assimilés	700 €	8000 €		
65	Subvention COS + CNAS	14 500 €	14 500 €		
66	Charges financières (dont ligne de trésorerie à hauteur de 1000 €)	7 565 €	7 565 €		
13	Remboursements contrats aidés			20 000 €	10 950
13	Remboursements assurance statutaire			1 000 €	
70	Produits sces domaine et ventes diverses (Régies Musée + Palissade)			40 000 €	90 000
74	Dotations			2 139 093 €	2 139 093 €
75	Produits de gestion des domaines			66 000 €	66 000 €
75	Produits de gestion (associations élevage)			47 000 €	47 000 €
	Total	2 305 757 €	2 428 341	2 313 093 €	2 343 043 €

A ce stade de l'exercice la différence entre recettes pérennes et dépenses pérennes fait apparaître un manque de financement à hauteur de 85 298 €.

Ce constat est à nuancer pour les raisons suivantes :

- il ne tient pas compte du financement, pour moitié, par l'Agence de l'Eau, du poste d'un agent permanent (39 000 €).
- des reprises à temps plein d'agents actuellement en temps partiel de droit ont été anticipées à hauteur de + 27 000 € ; il conviendra de réexaminer leurs situations au moment du vote du budget.
- Le poste de Chef de pôle gestion des terrains a été budgété sur dix mois (avec une estimation à 41 239 €), pour l'instant il n'est pas pourvu.

IV. Budget consacré au programme d'actions 2022 :

Le programme d'actions proposé est en adéquation avec les enveloppes qui seraient attribuées par les partenaires financiers et dont le plan de financement a fait l'objet d'une délibération par le comité syndical.

NB : il conviendra de préciser avec l'Interparc et la Région la somme attribuée par cette dernière aux études à intervenir dans le cadre de la révision de la charte.

Pour mémoire :

Objet	Délibération	Montant des dépenses	Financement	
			Financier	Montant
Mission d'accompagnement et de concertation de préfiguration de création d'une Réserve naturelle régionale marine	02/06/2021	25 000,00 €	Région	20 000,00 €
			Auto PNRC	5 000,00 €
Renouvellement de l'animation des sites natura 2000 : Camargue	01/10/2021	Pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2024 324 528,56 €	Etat	132 177,80 €
			UE	164 515,86 €
			Auto PNRC	27 834,90 €
Mise en œuvre des suivis par pêches scientifiques, dans le cantonnement du Golfe de Beauduc	01/10/2021 et délibération modificative proposée le 08/02/22	50 642,00 €	Région	22 604,00 €
			Départemental	16 736,00 €
			Auto PNRC	11 302,00 €

Projet leader Ecoopact échanges et mutualistaion pour l'animation des réseaux d'éco-acteurs de réserves de biosphère	01/10/2021	40 261,39 €	Région	14 494,10 €
			UE Auto PNRC	21 741,14 € 4 026,15 €
Mise en œuvre du suivi de l'eau et des milieux aquatiques : analyse de la qualité	01/10/2021	122 486,00 €	Agence de l'eau	61 243,00 €
			Région FNDADT	18 373,00 € 18 373,00 €
			Auto PNRC	24 497,00 €
Programme culturelle et pédagogique du Musée phase 2 du schéma d'interprétation et de valorisation du patrimoine culturelle de la camargue	01/10/2021	70 000,00 €	DRAC	10 000,00 €
			Région	20 000,00 €
			Département Arles	20 000,00 € 5 000,00 €
			Auto PNRC	15 000,00 €
Suivi scientifique conservation et recollement des collections		15 000,00 €	DRAC	10 000,00 €
			Auto PNRC	5 000,00 €
Gestion des Theys de l'embouchure du Rhône	Proposée le 08/02/2022	12 770,00 €	Agence de l'eau	6 385,00 €
			Auto PNRC	6 385,00 €
Coopération avec le Costa Rica : Projet FICOL duodiversité	proposée le 08/02/2022	32 799,00 €	AFD agence française de développement - Région Sud	15 549,00 €
			Auto PNRC	17 250,00 €
Mission de gestion des zons humides	proposée le 08/02/2022	115 085,00 €	Agence de l'eau	57 542,50 €
			Auto PNRC	57 542,50 €
Eco-gardes 2022	proposée le 08/02/2022	50 000,00 €	Région	38 000,00 €
			Arles	10 000,00 €
			Auto PNRC	2 000,00 €



Comité syndical du 8 Février 2022
Délibération n°1

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-2513 02295-20220214-D_01_08FEV2

Total	858 571,95 €	858 571,95 €
--------------	---------------------	---------------------

Récapitulatif des montants par financeurs	
Région	133 471,10 €
Etat	132 177,80 €
UE	186 257,00 €
Département	36 736,00 €
Agence de l'eau	125 170,50 €
FNDADT	18 373,00 €
DRAC	20 000,00 €
Arles	15 000,00 €
AFD agence française de développement - Région Sud	15 549,00 €
Auto PNRC	175 837,55 €
Total	858 571,95 €

4.2 Opérations d'investissement de travaux

En 2022, il est prévu de lancer des opérations de travaux et/ou études programmatiques après réexamen des possibilités financières du parc, à l'issue des chantiers terminés. Les estimations suivantes seront éventuellement amenées à être réévaluées et les plans de financement modifiés, sur présentation d'un rapport au comité syndical, après analyse du chargé de mission Architecture et urbanisme.

- Mas du Pont de Rousty : Maîtrise d'œuvre et travaux tranche 1 = **512 000 €**
- Maison du Gardien : Travaux = **277 000 €**
- Maison du Parc, Pont de Gau : travaux = **211 000 €**

Le budget 2022 intégrera les dépenses liées au remboursement du capital emprunté (22 332 €/an), lequel a déjà été utilisé en grande partie pour l'extension du Musée.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante adopte le rapport d'orientation budgétaire 2022.

1 abstention : M. Jourdan

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,



Le Président,

Patrick De Carolis

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le
Et de l'affichage le

14 FEV. 2022

14 FEV. 2022



Comité syndical du 8 Février 2022
Délibération n°1



Mairie de Pont de Rouilly
13200 ARLES
Tel: 04 90 97 10 40
Fax: 04 90 97 10 33



04 90 97 10 33
Mairie de Pont de Rouilly
13200 ARLES

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com

Registre des délibérations : Délibération n°03 : 08/02/2022

DEMANDE DE SUBVENTION A LA DREAL PACA POUR LE FONCTIONNEMENT 2022 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE

L'an deux mille vingt deux, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 8 Février 2022 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglaret
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Mandy Graillon, Martine Amselem
- **Représentants des Communes :**
Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerrie-Raulet
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jean-Paul Gay
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Sylvie Féline, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Stéphane Gory
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arzac, François Jourdan, Antoine De La Roche Aymon

► **Avaient donné pouvoir :**

Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerrie Raulet
Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Martial Alvarez, Jérôme Bernard à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excuses :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Anne Claudius-Petit, Ludovic Perney
Chambre de Métiers et de l'artisanat: Gisèle Scotti, Nadine Marboeuf
Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch

► **Le Conseil de Parc était représenté par 6 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles, David Cucurullo Directeur de Cabinet
Parc régional de Camargue : Estelle Rouquette, Pascale Durif-Varambon, Stéphan Arnassant, Jennifer Mornas, Nais Lesbros,
Marion Croizeau



Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	57

Date de convocation 28/02/2022 PDV-2022/04
--

Dans le cadre de la mise en œuvre de la charte, le Parc naturel régional de Camargue, représenté par son Président, Monsieur Patrick DE CAROLIS, sollicite un financement de 148 000 €uros auprès de l'État, représenté par la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA – DREAL PACA, pour son fonctionnement conformément aux dispositions de la convention d'objectifs pour répondre aux enjeux biodiversité, paysage et aménagement du territoire.

Ce financement permet également de soutenir le suivi régulier et l'évaluation de l'action du Parc sur son territoire et les territoires associés. De nombreuses actions sont inscrites chaque année pour répondre aux enjeux précités et engagent des besoins en ingénierie du Parc. C'est pourquoi le montant de la dotation attendue reste identique à celui de l'année précédente.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité :

- **D'approuver et valide la demande de subvention à la DREAL PACA d'un montant de 148 000 € pour le soutien à l'ingénierie ;**
- **D'autoriser le Président à engager toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre des actions découlant de cette instance ;**
- **De donner pouvoir au Président ayant délégation de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Le Président,



Patrick De Carolis

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le
Et de l'affichage le

14 FEV. 2022

14 FEV. 2022



Comité syndical du 8 Février 2022
Délibération n°3



99_DE-013-2513 02295-20220214-003_08FEV20

Registre des délibérations : Délibération n°04 : 08/02/2022

DEMANDE D'AIDE À L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE POUR LA GESTION DES THEYS DE L'EMBOUCHURE DU RHÔNE

L'an deux mille vingt-deux, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 8 Février 2022 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglaret
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Mandy Graillon, Martine Amselem
- **Représentants des Communes :**
Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerrie-Raulet
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jean-Paul Gay
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Sylvie Féline, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Stéphane Gory
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, François Jourdan, Antoine De La Roche Aymon

► **Avaient donné pouvoir :**

Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerrie Raulet
Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Martial Alvarez, Jérôme Bernard à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Anne Claudius-Petit, Ludovic Perney
Chambre de Métiers et de l'artisanat: Gisèle Scotti, Nadine Marboeuf
Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch

► **Le Conseil de Parc était représenté par 6 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles, David Cucurullo Directeur de Cabinet
Parc régional de Camargue : Estelle Rouquette, Pascale Durif-Varambon, Stéphan Arnassant, Jennifer Mornas, Nais Lesbros, Marion Croizeau

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	57

Date de convocation
28/02/2022
PDV-2022/04

Contexte

La cogestion des milieux humides de l'embouchure du Grand Rhône menée par la ville de Port Saint-Louis du Rhône et le Parc naturel régional de Camargue s'appuie sur un programme d'action défini conjointement. Dans ce cadre, une aide financière peut être apportée par l'Agence de l'eau. Les actions retenues concernent le suivi de milieux, la lutte contre les espèces invasives, l'accompagnement des espèces patrimoniales, et l'évaluation des actions. Ces orientations de gestion seront maintenues et constitueront le socle de la rédaction du nouveau plan de gestion du site.

Les objectifs visés par ces actions sont :

1. Contribuer à la protection de l'environnement de l'embouchure du Rhône ;
2. Favoriser l'évolution naturelle des écosystèmes de l'embouchure du Grand Rhône et l'intégrité de son patrimoine naturel ;
3. Développer la reconnaissance et la valorisation des écosystèmes de l'embouchure.

Par délibérations conformes, les deux co-gestionnaires présenteront leurs demandes auprès de l'Agence de l'eau de manière séparée.

► Objet

Seront pris en charge annuellement par le Parc de Camargue :

1. Le suivi et la veille de la progression des espèces envahissantes. Budget prévu 5 700 €
2. Limitation des espèces invasives. Le programme sera réalisé conjointement avec la ville de Port Saint-Louis du Rhône. La part de budget affectée au PNRC est de 3 800 €
3. Actions d'animations pédagogiques pour un montant de 600 €
4. Évaluation de la gestion

Le rapport d'activité sera réalisé conjointement avec la ville de Port Saint-Louis du Rhône. . La part de budget affectée au PNRC est de 2 670 €

Budget prévisionnel 2021 :

Catégories de dépenses	Montant TTC	Catégories de recettes	Montant TTC
Frais de mission/ Ingénierie	12 770 €	Agence de l'eau	6 385 €
		Fonds propres	6 385 €
TOTAL DÉPENSES	12 770 €	TOTAL RECETTES	12 770 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité :

- D'approuver le programme d'intervention pour l'exercice 2022 sur les Theys de l'embouchure du Rhône
- D'approuver le plan de financement ci-dessous
- D'autoriser le Président à solliciter le concours financier de l'Agence de l'eau pour le financement de la mission de gestion des Theys de l'embouchure du Rhône et à signer les conventions d'aides correspondantes ainsi que tous les documents y afférent.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Le Président,



Patrick De Carolis

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le
Et de l'affichage le



Comité syndical du 8 Février 2022
Délibération n°4



Registre des délibérations : Délibération n°05 : 08/02/2022

DEMANDE D'AIDE À L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE AU FINANCEMENT DE LA POURSUITE DES MISSIONS DE GESTION DES ZONES HUMIDES

L'an deux mille vingt-deux, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 8 Février 2022 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglaret
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Mandy Graillon, Martine Amselem
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerrie-Raulet
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jean-Paul Gay
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Sylvie Féline, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Stéphane Gory
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arzac, François Jourdan, Antoine De La Roche Aymon

► **Avaient donné pouvoir :**

- Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerrie Raulet
- Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Martial Alvarez, Jérôme Bernard à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excuses :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Anne Claudius-Petit, Ludovic Perney
- Chambre de Métiers et de l'artisanat: Gisèle Scotti, Nadine Marboeuf
- Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch

► **Le Conseil de Parc était représenté par 6 membres**

► **Autres personnes présentes :**

- Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles, David Cucurullo Directeur de Cabinet
- Parc régional de Camargue : Estelle Rouquette, Pascale Durif-Varambon, Stéphan Arnassant, Jennifer Mornas, Nais Lesbros, Marion Croizeau

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	57

Date de convocation
28/02/2022
PDV-2022/04

Depuis la révision de sa charte en 1998, le Parc naturel régional de Camargue a mis en place une stratégie de préservation et de développement durable de la zone humide deltaïque entre le petit et le grand Rhône. Aujourd'hui elle se concrétise par diverses missions et programmes d'actions, parmi lesquels la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral et la mise en œuvre du Contrat de delta Camargue qui sont financées en partie par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

► **Missions de gestion des zones humides (propriétés du Conservatoire du Littoral)**

À partir de 2005 (transfert des propriétés de l'État vers le Conservatoire du Littoral et mise en gestion par le Parc de Camargue de plus de 300 ha) puis surtout depuis 2008 (cession au Conservatoire du Littoral des 2 200 ha du domaine de la Belugue), le Parc s'est vu confier une mission de gestion d'importance majeure pour son territoire. En 2020, le Parc naturel régional de Camargue assure la gestion de 9000ha d'espaces naturels et agricoles situés sur les trois communes composant le Parc. Le suivi de la gestion hydraulique est une des missions principales assurée par le gestionnaire. Elle vise à constituer un bloc de connaissance sur les niveaux, les salinités et les manipulations d'ouvrages afin de répondre au mieux aux objectifs fixés par le plan de gestion

De façon concrète, il s'agit d'assurer de manière continue :

- ⇒ le suivi des niveaux d'eau et de salinité,
- ⇒ le suivi de la gestion hydrosaline (manœuvre des ouvrages, maintenance),
- ⇒ le suivi de l'état des ouvrages et de l'évolution géomorphologique,
- ⇒ le suivi des travaux de restauration des zones humides (ouverture des milieux, réalimentation en eau),
- ⇒ le maintien de la continuité hydrologique et biologique entre la mer et l'étang du Vaccarès via le réseau de lagunes,
- ⇒ le suivi et la maîtrise de certaines espèces invasives végétales (baccharis, herbe de la pampa),
- ⇒ le suivi et la gestion des situations de crise (pollutions accidentelles, tempêtes marines).

Pour assumer la prise en charges des coûts inhérents à ces missions, le Parc sollicite auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse un financement de 57 542,50 euros selon le plan suivant :

Poste concerné :	Montants	Financement	Montants
Chargé des opérations de gestion des zones humides littorales propriété du Conservatoire du Littoral (1,25 ETP)	49 188 €	Agence de l'eau (50 %)	57 542.50 €
Chargé de missions zones humides (0,75 ETP)	65 897 €	Autofinancement (50 %)	57 542.50 €
	115 085 €		115 085 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante autorise à l'unanimité, le Président à solliciter le concours financier de l'Agence de l'eau pour le financement des postes de « chargé des opérations de gestion des zones humides littorales » et de « chargé de mission zones humides » et à signer les conventions d'aides correspondantes ainsi que tous les documents y afférent.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,



Le Président,

Patrick De Carolis

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le
Et de l'affichage le

14 FEV. 2022

14 FEV. 2022



Comité syndical du 8 Février 2022
Délibération n°5



Registre des délibérations : Délibération n°06 : 08/02/2022

APPEL COMPLEMENTAIRE POUR LA COTISATION AU COMITE NATIONAL DES ŒUVRES SOCIALES (CNAS) POUR L'ANNEE 2021 ET DESIGNATION DU REPRESENTANT EN QUALITE DE DELEGUE ELU

L'an deux mille vingt-deux, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 8 Février 2022 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglaret
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Mandy Graillon, Martine Amselem
- **Représentants des Communes :**
Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerrie-Raulet
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jean-Paul Gay
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Sylvie Féline, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Stéphane Gory
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, François Jourdan, Antoine De La Roche Aymon

► **Avaient donné pouvoir :**

Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerrie Raulet
Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Martial Alvarez, Jérôme Bernard à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Anne Claudius-Petit, Ludovic Perney
Chambre de Métiers et de l'artisanat: Gisèle Scotti, Nadine Marboeuf
Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch

► **Le Conseil de Parc était représenté par 6 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles, David Cucurullo Directeur de Cabinet
Parc régional de Camargue : Estelle Rouquette, Pascale Durif-Varambon, Stéphan Arnassant, Jennifer Mornas, Nais Lesbros, Marion Croizeau

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	57

Date de convocation
28/02/2022
PDV-2022/04

En 2016, le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue a mis en place une action sociale en faveur du personnel.

Il est nécessaire à ce jour et suite aux récentes modifications de la liste des bénéficiaires de notre structure, de délibérer concernant la somme de 636 € qui est due au CNAS suite à l'adhésion d'agents recrutés en cours d'année en complément de la somme de 9 752 € versée au titre de la cotisation 2021.

De plus, il convient de désigner un(e) délégué(e) élu(e) afin de participer à l'Assemblée départementale annuelle du CNAS.

Fait acte de candidature :

- Jérôme Bernard

Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à régler la somme de 636 € au titre du complément de la cotisation 2021 au Comité national d'action sociale.
- de désigner Monsieur Jérôme Bernard en qualité de délégué élu du CNAS, et en cas d'indisponibilité de ce dernier de participer à l'assemblée annuelle du CNAS, de désigner dans l'ordre suivant :
- D. Honoré
- C. Aillet
- C. Balguerie - Raulet

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,



Le Président,

Patrick De Carolis

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le
Et de l'affichage le

14 FEV. 2022

14 FEV. 2022



Comité syndical du 8 Février 2022
Délibération n°6



99_DE-013-251302295-20220214-006_8FEV202

Registre des délibérations : Délibération n°07 : 08/02/2022

ADHESIONS 2021

L'an deux mille vingt-deux, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 8 Février 2022 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglaret
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Mandy Graillon, Martine Amselem
- **Représentants des Communes :**
 Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerie-Raulet
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jean-Paul Gay
 Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Sylvie Féline, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
 Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Stéphane Gory
 Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
 Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arzac, François Jourdan, Antoine De La Roche Aymon

► **Avaient donné pouvoir :**

Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerie Raulet
 Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Martial Alvarez, Jérôme Bernard à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Anne Claudius-Petit, Ludovic Perney
 Chambre de Métiers et de l'artisanat : Gisèle Scotti, Nadine Marboeuf
 Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch

► **Le Conseil de Parc était représenté par 6 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles, David Cucurullo Directeur de Cabinet
 Parc régional de Camargue : Estelle Rouquette, Pascale Durif-Varambon, Stéphan Arnassant, Jennifer Mornas, Nais Lesbros, Marion Croizeau

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	57

Date de convocation 28/02/2022 PDV-2022/04
--

1. ADHÉSION A LA FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX

La Fédération nationale des parcs naturels régionaux regroupe les 58 PNR. Créée en 1971, elle a comme objectifs généraux :

- D'être un acteur de référence dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques de développement des territoires ruraux, de développement durable et de préservation des espaces naturels ;
- D'accompagner les Parcs naturels régionaux vers une plus forte prise en compte des dimensions sociales et sociétales et une plus importante participation des habitants ;
- D'aider les Parcs au plan local à assurer leur rôle d'ensemblier des territoires.

La cotisation 2021 a fait l'objet d'une délibération de l'Assemblée générale de la Fédération des Parcs en date du 7 avril 2021 portant le montant 2021 à 15 188 €.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité :

- De valider le versement de 15 188 € à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France au titre de la cotisation annuelle ;
- D'approuver la poursuite du déploiement d'un plan marketing pour la marque commerciale « Valeurs parcs » moyennant une contribution supplémentaire de 1 900 €.

2. COTISATION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)

Le CAUE accompagne de son expertise certains projets du Parc Naturel Régional de Camargue en matière de paysage ou d'aménagements urbains.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante valide à l'unanimité le versement de 4 757 € au CAUE au titre de la cotisation 2021.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Le Président,



Patrick De Carolis

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le
Et de l'affichage le

14 FEV. 2022

14 FEV. 2022



Comité syndical du 8 Février 2022
Délibération n°7



99_DE-013-251302295-20220214-007_8FEV202

Registre des délibérations : Délibération n°08 : 08/02/2022

INDEMNITE DE BUDGET AU COMPTABLE – ANNEE 2021

L'an deux mille vingt-deux, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 8 Février 2022 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglalet
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Mandy Graillon, Martine Amselem
- **Représentants des Communes :**
 Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerrie-Raulet
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jean-Paul Gay
 Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Sylvie Féline, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
 Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Stéphane Gory
 Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
 Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, François Jourdan, Antoine De La Roche Aymon

► **Avaient donné pouvoir :**

Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerrie Raulet
 Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Martial Alvarez, Jérôme Bernard à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excuses :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Anne Claudius-Petit, Ludovic Perney
 Chambre de Métiers et de l'artisanat: Gisèle Scotti, Nadine Marboeuf
 Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch

► **Le Conseil de Parc était représenté par 6 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles, David Cucurullo Directeur de Cabinet
 Parc régional de Camargue : Estelle Rouquette, Pascale Durif-Varambon, Stéphan Arnassant, Jennifer Mornas, Nais Lesbros, Marion Croizeau

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	57

Date de convocation 28/02/2022 PDV-2022/04
--

Vu la loi de finances 2020, et notamment la suppression de l'indemnité de conseil des comptables publics versée par les collectivités territoriales,

Vu la demande de Mme Magalie Touverey, en date du 12 octobre 2021, pour le versement d'une indemnité de budget pour l'exercice 2021,

Considérant qu'une indemnité de confection de budget d'un montant forfaitaire de 41.39 € peut être attribuée,

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante autorise à l'unanimité le versement d'un montant forfaitaire brut de 41.39 Euros au comptable de Saint Rémy de Provence chargé des fonctions de receveur de notre Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Camargue.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Le Président,



Patrick De Carolis

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le
Et de l'affichage le 14 FEV. 2022

14 FEV. 2022



Comité syndical du 8 Février 2022
Délibération n°8



99_DE-013-2513 02295-20220214-008_8FEV202

Registre des délibérations : Délibération n°09 : 08/02/2022

ACTUALISATION DE LA MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) POUR LES CADRES D'EMPLOI DES INGENIEURS TERRITORIAUX ET DES TECHNICIENS TERRITORIAUX

L'an deux mille vingt-deux, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 8 Février 2022 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglaret
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Mandy Graillon, Martine Amselem
- **Représentants des Communes :**
Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerrie-Raulet
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jean-Paul Gay
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Sylvie Féline, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Stéphane Gory
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, François Jourdan, Antoine De La Roche Aymon

► **Avaient donné pouvoir :**

Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerrie Raulet
Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Martial Alvarez, Jérôme Bernard à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Anne Claudius-Petit, Ludovic Perney
Chambre de Métiers et de l'artisanat : Gisèle Scotti, Nadine Marboeuf
Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch

► **Le Conseil de Parc était représenté par 6 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles, David Cucurullo Directeur de Cabinet
Parc régional de Camargue : Estelle Rouquette, Pascale Durif-Varambon, Stéphan Arnassant, Jennifer Mornas, Nais Lesbros, Marion Croizeau

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	57

Date de convocation
28/02/2022
PDV-2022/04

Préambule : Un nouveau régime indemnitaire appelé Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) peut être institué afin de valoriser principalement l'exercice des fonctions via la création d'une indemnité principale, versée mensuellement (IFSE). A cela, s'ajoute un complément indemnitaire annuel (CIA) versé en fonction de l'engagement indemnitaire et de la manière de servir. Ce nouveau régime indemnitaire se substitue aux régimes institués antérieurement.

Par délibération n° 17 en date du 20 juin 2019, les membres du Comité Syndical ont adopté la mise en application au sein du Syndicat Mixte du Parc naturel de Camargue, conformément au principe de parité tel que prévu par l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, un Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) en lieu et place du régime indemnitaire existant pour les fonctionnaires et les agents sous contrat de droit public à durée indéterminée. A l'exception des personnels relevant des cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux et des techniciens territoriaux pour lesquels les montants de ce régime indemnitaire étaient en attente de la publication des décrets d'application.

Rappel du principe de l'IFSE : chaque emploi ou fonction est réparti entre différents groupes de fonctions au vu des critères professionnels suivants

- Fonction d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ;
- Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Rappel des bénéficiaires : l'IFSE est instituée selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique aux :

- Agents titulaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel ;
- Agents contractuels de droit public en CDI, à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.

Rappel du montant individuel de l'IFSE : Pour l'application du RIFSEEP au sein du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Camargue il est décidé que le montant indemnitaire mensuel perçu par chaque agent au titre du ou des régimes indemnitaires liés aux fonctions exercées ou au grade détenu soit ou conservé à l'identique à titre individuel ou, dans le cas d'une modification à la hausse du périmètre de missions prises en charge, modifié en conséquence.

Ces décrets, parus le 27 février 2020 en référence au décret 91-875 du 6 septembre 1991, au décret 2020-182 du 27 février 2020 et au décret 2014-513 du 20 mai 2014 permettent aujourd'hui de proposer l'adoption des montants de l'Indemnité de Fonction, de Sujétion, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (IFSEEP) ainsi que le montant du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) des agents titulaires de la FPT des cadres d'emploi des Ingénieurs et des Techniciens selon le tableau ci-dessous

Il est rappelé que le principe du Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.) est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir et que l'autorité territoriale fixe annuellement les montants individuels par arrêté dans la limite d'un montant maximum fixé par l'assemblée délibérante par groupe de fonction.

En l'état actuel, il est proposé de fixer, pour l'exercice 2021, le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) à un taux de zéro pour l'ensemble des agents et ce pour les motifs suivants :

- Absence de marge de manœuvre financière en 2021;
- Nécessité d'harmoniser en interne les modalités d'évaluation des agents et de définir des indicateurs communs pour ce qui concerne la valorisation de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Vu l'avis des membres du Comité Technique placé près du Centre de Gestion des Bouches du Rhône réunis le 28 octobre 2021 :

- AVIS FAVORABLE : 4 voix pour les syndicats FO et FSU territorial 13
- ABSTENTION : pour le syndicat CGT
- AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE : pour le collège des représentants des collectivités



Cadre d'emplois concernés	Groupes de fonction	Plafonds annuels de l'IFSE (part fonction)	Plafonds annuels de l'IFSE (avec logement service)	Montants maximaux du complément annuel (CIA) part résultats	Fonction d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception	Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice de fonctions	Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel	Intitulés SMPNRC
CATEGORIE A Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux	Groupe 1	36 210 €	22 310 €	6 390 €	CRITERE 1 Management supérieur de toute la structure Pilotage et définition des missions stratégiques arrêtées par les élus Responsabilité de la structure	CRITERE 2 Connaissances transversales sur l'ensemble des thématiques de la structure ou sur celles d'une Direction-adjointe Capacité à décider et à représenter la structure Expérience en matière de management transversal et de gestion d'une collectivité Capacité à communiquer et à négocier	CRITERE 3 Titulaires de délégations de de signatures le cas échéant Nombreuses relations internes et externes Exigence de confidentialité Risques psychosociaux et risques routiers Forte disponibilité Exposition au risque pénal Exposition aux changements institutionnels Relations avec les OS	DIRECTEUR GENERAL DIRECTEUR ADJOINT
	Groupe 2	32 130 €	17 205 €	5 670 €	Encadrement intermédiaire Responsabilité des missions confiées Respect de la réglementation Conception et suivi de la mise en œuvre des projets Aide à la décision	Maîtrise des différents domaines administratifs ou techniques ou culturels Capacité à gérer des projets complexes et à représenter la structure Connaissances particulières liées aux fonctions et maîtrise d'un logiciel métier le cas échéant Veille réglementaire	Relation avec le public Nombreuses relations internes et externes Exigence de confidentialité et discrétion Risques psychosociaux et risques routiers Interventions à l'extérieur Disponibilité	CHEF DE POLE CHEF DE POLE ADJOINT
	Groupe 3	25 500 €	14 320 €	4 500 €	Aide à la décision Responsabilité des missions confiées Diffusion de la réglementation Conception ou participation à la conception de projets puis mise en œuvre	Expertise en matière RH ou juridique ou finances publiques ou thématique (s) portée (s) par le Parc Connaissance particulière liée aux fonctions et maîtrise d'un logiciel métier le cas échéant Veille réglementaire	Nombreuses relations internes et externes Exigence de confidentialité et discrétion Risques psychosociaux et risques routiers Disponibilité Interventions à l'extérieur	CHARGE DE MISSION

REÇU EN PREFECTURE
 le 14/02/2022
 Application agréée E-legalite.com

Cadre d'emplois concernés	Groupes de fonction	Plafonds annuels de l'IFSE (part fonction)	Plafonds annuels de l'IFSE (avec logement service)	Montants maximaux du complément annuel (CIA) part résultats	Fonction d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception CRITERE 1	Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice de fonctions CRITERE 2	Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel CRITERE 3	Intitulés SMPNRC
CATEGORIE B Cadres d'emplois des techniciens territoriaux	Groupe 1	17 480 €	8 030 €	2 380 €	Encadrement technique Aide à la décision Responsabilité des missions confiées Diffusion de la réglementation Conception et mise en oeuvre de projets	Expertise sur une thématique portée par le Parc Complexité des projets Connaissances particulières liées aux fonctions et maîtrise d'un logiciel métier le cas échéant Veille réglementaire	Nombreuses relations internes et externes Exigence de confidentialité et discrétion Risques psychosociaux et risques routiers Disponibilité	CHEF DE POLE ADJOINT
	Groupe 2	16 015 €	7 220 €	2 185 €	Aide à la décision Responsabilité des missions confiées suivi technique et financier des projets Respect de la réglementation	Expertise en matière RH ou juridique ou finances publiques ou thématique (s) portée (s) par le Parc Connaissances particulières liées aux fonctions et maîtrise d'un logiciel métier le cas échéant Veille réglementaire	Nombreuses relations internes et externes Exigence de confidentialité et discrétion Risques psychosociaux et risques routiers Disponibilité Interventions à l'extérieur	CHARGE DE MISSION
	Groupe 3	14 650 €	6 670 €	1 995 €	Respect des missions confiées Respect de la réglementation Mise en oeuvre des projets	Technicité au regard des missions exercées Connaissances particulières liées aux fonctions et maîtrise d'un logiciel métier le cas échéant Veille réglementaire	Relation avec le public Risques psychosociaux et risques routiers Manipulation d'outils Horaires décalés Travail en extérieur Présence d'animaux potentiellement dangereux Exercice d'un pouvoir de police, le cas échéant	CHARGE DE GESTION

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante adopte à l'unanimité cette actualisation du RIFSEEP repris dans le tableau ci-joint pour les cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux et des techniciens territoriaux et autorise le Président à signer les arrêtés des agents concernés.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,



Le Président,

Patrick De Carolis

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le
Et de l'affichage le

14 FEV. 2022

14 FEV. 2022



Comité syndical du 8 Février 2022
Délibération n°9



99_DE-013-251302295-20220214-009_8FEV202

Mars du Pont de Rouley
13200 ARLES
Tel: 04 90 97 10 40
Fax: 04 90 97 12 07



Prefecture
des Alpes
de Haute-Provence

REÇU EN PREFECTURE

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com

Registre des délibérations : Délibération n°10 : 08/02/2022

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

L'an deux mille vingt-deux, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 8 Février 2022 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglaret
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Mandy Graillon, Martine Amselem
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerrie-Raulet
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jean-Paul Gay
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Sylvie Féline, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Stéphane Gory
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, François Jourdan, Antoine De La Roche Aymon

► **Avaient donné pouvoir :**

Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerrie Raulet
Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Martial Alvarez, Jérôme Bernard à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excuses :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Anne Claudius-Petit, Ludovic Perney
Chambre de Métiers et de l'artisanat: Gisèle Scotti, Nadine Marboeuf
Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch

► **Le Conseil de Parc était représenté par 6 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles, David Cucurullo Directeur de Cabinet
Parc régional de Camargue : Estelle Rouquette, Pascale Durif-Varambon, Stéphan Arnassant, Jennifer Mornas, Nais Lesbros, Marion Croizeau

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	57

Date de convocation
28/02/2022
PDV-2022/04

Suite à la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique qui prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures, mais suite également aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, le parc de Camargue a décidé de mettre en œuvre les dispositions légales relatives aux 1607 heures dès janvier 2020.

Le déficit d'heures travaillées était dû, avant janvier 2020 au Parc, au fait que les agents bénéficiaient d'une sixième semaine de congés, non prévue par les textes. La suppression de cette semaine supplémentaire a permis à la structure de se mettre en conformité sans que cela affecte les autres dispositions relatives à l'organisation du temps de travail notamment pour ce qui concerne la semaine de 37h30 avec jours de RTT associés pour la majeure partie des agents, à l'exception de certains agents du pôle Gestion des terrains et du Musée pour lesquels les 1607 heures sont effectuées selon un planning annualisé.

Par lettre du 1^{ER} décembre 2021, la Préfecture des Bouches du Rhône nous demande de transmettre, après avis du Comité technique, la délibération du comité syndical du parc naturel régional de Camargue portant sur l'organisation du temps de travail.

La présente délibération vise donc

- à prendre acte du dispositif conforme mis en œuvre dès janvier 2020 ;
- à modifier en conséquence l'article 4.3 « Congés payés » du Règlement intérieur des agents, adopté par délibération du Comité syndical du 14 février 2005.

Par ailleurs, suite à une erreur constatée dans la rédaction de 2005 pour ce qui concerne les congés fractionnés et l'absence de mention quant à l'obligation de prévoir des autorisations d'absence pour les stagiaires dès lors que leur stage est d'une durée supérieure à deux mois, il vous est proposé de modifier, aussi sur ces deux points, l'article 4.3 susvisé en adoptant la rédaction suivante :

Article 4.3 Congés payés (annule et remplace la rédaction précédente)

Les agents du Parc bénéficient de 25 jours ouvrés.

Fractionnement :

La prise de 5 à 7 jours de congés en dehors de la période comprise entre le 1^{er} mai et le 31 octobre permet de bénéficier d'un jour de congé supplémentaire.

La prise d'au moins 8 jours de congés en dehors de la période comprise entre le 1^{er} mai et le 31 octobre permet de bénéficier de deux jours de congé supplémentaires.

Stagiaires : les stagiaires ne bénéficient pas de congés payés ; les stagiaires dont le stage est d'une durée supérieure à deux mois bénéficient d'autorisations d'absence dans la limite de deux jours par mois, selon les termes prévus à leurs conventions

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération N°8 du Comité syndical date du 14 février 2005 ;

Vu la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique qui prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures ;

Vu la note interne du parc naturel régional de Camargue en date du 19 décembre 2019 intitulée « temps de travail : mise en œuvre des dispositions légales – application immédiate », prenant acte de la mise en œuvre de la loi relative aux 1607 heures ;

Vu la lettre de la Préfecture du 1^{er} décembre 2021,



Comité syndical du 8 Février 2022
Délibération n°10



99_DE-013-251302295-20220214-010_8FEV202

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante autorise à l'unanimité la transmission, pour avis au Comité technique du Centre de gestion, le projet de délibération visant à modifier comme suit le Règlement intérieur des agents du Parc :

Article 4.3 Congés payés (annule et remplace la rédaction précédente)

Les agents du Parc bénéficient de 25 jours ouvrés.

Fractionnement :

La prise de 5 à 7 jours de congés en dehors de la période comprise entre le 1^{er} mai et le 31 octobre permet de bénéficier d'un jour de congé supplémentaire.

La prise d'au moins 8 jours de congés en dehors de la période comprise entre le 1^{er} mai et le 31 octobre permet de bénéficier de deux jours de congé supplémentaires.

Stagiaires : les stagiaires ne bénéficient pas de congés payés ; les stagiaires dont le stage est d'une durée supérieure à deux mois bénéficient d'autorisations d'absence dans la limite de deux jours par mois, selon les termes prévus à leurs conventions.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Le Président,

Patrick De Carolis

Mas du Font de Fousty
13200 ARLES
Tél. 04 90 97 10 40
Fax 04 90 97 42 07

Parc
naturel
régional
de Camargue

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le
Et de l'affichage le

14 FEV. 2022

14 FEV. 2022



Comité syndical du 8 Février 2022
Délibération n°10

REÇU EN PREFECTURE
le 14/02/2022
Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20220214-010_8FEV202

Mas du Pont de Rousty
13200 ARLÈS
Tel. 04 90 97 10 40
Fax 04 90 07 12 07



Chambre
de Commerce
et d'Industrie
d'Arles

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com

► À tous les agents du Parc de Camargue

Objet : temps de travail : mise en œuvre des dispositions légales – application immédiate

Note interne n° 22-2019-12 du 19 décembre 2019

Chers collègues,

Suite aux préconisations émises par la Chambre régionale des Comptes et au vu de différents dysfonctionnements sur lesquels j'ai été récemment alerté, je vous prie de prendre connaissance des informations suivantes qui concernent la gestion des ressources humaines au sein du Parc naturel régional de Camargue.

► Application des 1 607 heures légales

En premier lieu, le temps de travail effectif de l'ensemble des agents du Parc devra correspondre en 2020 à 1 607 heures annuelles et la « 6ème semaine » de congé annuel sera supprimée, en tant que non conforme aux dispositions légales en vigueur.

En parallèle, il est demandé à la Direction adjointe « Administration générale et ressources » de poursuivre le travail engagé avec vous dans le cadre de la refonte du règlement intérieur, notamment sur la durée de travail hebdomadaire souhaitée telle que ressortant de la consultation récemment organisée.

► Application des jours de carence en cas d'arrêt maladie

Par ailleurs, les dispositions légales en vigueur touchant à l'application des jours de carence à prendre en compte lors des arrêts de travail pour maladie seront désormais appliquées. Pour ce qui concerne le personnel relevant du droit privé et de l'article R 323-1 du Code de la Sécurité sociale, le point de départ de l'indemnité journalière correspondra au 4ème jour d'incapacité de travail. Quant aux fonctionnaires relevant de la Loi n° 2017-1837 modifiée par la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019, le maintien de traitement sera assuré (sauf exceptions prévues par cette même loi) à compter du 2ème jour de congé maladie.

► Application des dispositions légales pour les agents travaillant à temps partiel

Enfin, jusqu'à ce jour, l'application de notre règlement intérieur ne permettait pas aux agents à temps partiel de bénéficier de jours d'ARTT. Ce point a notamment été évoqué lors des échanges intervenus au sein du groupe de travail constitué pour la refonte de notre règlement et dans le cadre de ce projet, il était bien prévu de remédier, pour l'avenir, à cette situation.

Néanmoins, s'agissant de dispositions légales, comme pour les deux premiers points, il n'y a pas lieu d'attendre le vote d'un nouveau règlement intérieur pour faire évoluer nos pratiques.

En effet, pour les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel, le nombre de jours d'ARTT doit être proratisé à hauteur de leur quotité de travail.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com

Aussi, à partir du mois de janvier 2020, dans l'attente de la refonte du règlement intérieur, notamment sur la durée du temps de travail, les dispositions suivantes seront appliquées :

Pour un temps de travail hebdomadaire de la collectivité fixé à 37 heures 30 :

- Agent travaillant à 50 % : 7,5 jours d'ARTT par an
- Agent travaillant à 60 % : 9 jours d'ARTT par an
- Agent travaillant à 70 % : 10,5 jours d'ARTT par an
- Agent travaillant à 80 % : 12 jours d'ARTT par an
- Agent travaillant à 90 % : 13,5 jours d'ARTT par an
- Agent travaillant à 100 % : 15 jours d'ARTT par an



Le Directeur général,

Régis Vianet

Sources :

- Décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la Fonction publique
- Code de la Sécurité sociale : article R 323-1
- Loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017
- Loi n° 2019-826 du 6 août 2019
- Document pratique : CDG 84 du 3 mai 2016 « La réglementation du temps de travail dans la Fonction publique territoriale »

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2022

Registre des délibérations : Délibération n°11 : 08/02/2022

MISSION INTER PARCS : DEVELOPPEMENT DE LA MARQUE VALEURS PARC SUR LES PRODUITS AGRICOLES – CONTRAT DE PROJET

L'an deux mille vingt-deux, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 8 Février 2022 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglaret
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Mandy Graillon, Martine Amselem
- **Représentants des Communes :**
 Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerie-Raulet
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jean-Paul Gay
 Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Sylvie Féline, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
 Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Stéphane Gory
 Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
 Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, François Jourdan, Antoine De La Roche Aymon

► **Avait donné pouvoir :**

Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerie Raulet
 Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Martial Alvarez, Jérôme Bernard à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Anne Claudius-Petit, Ludovic Perney
 Chambre de Métiers et de l'artisanat : Gisèle Scotti, Nadine Marboeuf
 Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch

► **Le Conseil de Parc était représenté par 6 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles, David Cucurullo Directeur de Cabinet
 Parc régional de Camargue : Estelle Rouquette, Pascale Durif-Varambon, Stéphan Arnassant, Jennifer Mornas, Nais Lesbros, Marion Croizeau

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	57

Date de convocation 28/02/2022 PDV-2022/04
--



Lors du comité syndical du 20 février 2020, a été acté la création d'un poste de chargé de mission « inter-parcs agriculture » par le parc de Camargue et ce pour le compte de l'association du réseau des parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côtes-d'Azur pour une durée de 12 mois, renouvelable deux fois. Le terme arrivant à échéance il y a lieu de renouveler cette mission pour l'année 2022.

Pour rappel, la marque « valeurs parc naturel régional » a pour objectif de véhiculer l'image des parcs.. Elle concerne des services touristiques, des produits artisanaux, et des produits agricoles. En plus d'accompagner des agriculteurs dans des démarches plus agro-écologiques et de construire une offre commerciale propre au territoire, la véritable plus-value de la marque est finalement sa fonction de réseau : réseau entre les productions d'une même filière, mais aussi possibilité de faire des ponts entre productions, entre filières.

Depuis 2019, le Parc de Camargue est référent sur la thématique agricole au niveau de l'inter-parc régional et au niveau fédéral, a porté une mission financée par l'association régionale des PNR de Provence-Alpes-Côtes d'Azur afin de définir les grandes priorités à porter collectivement concernant la marque Valeurs Parc pour les productions agricoles. La question du développement et de la promotion de la marque est alors apparue prioritaire.

Pour cette année 2021, la mission aura permis de réaliser un diagnostic pour mieux comprendre la marque nationale « Valeurs Parcs Naturels Régionaux » et les besoins des bénéficiaires de chaque territoire de Parc, d'identifier deux référentiels à développer en priorité et de proposer une feuille de route ambitieuse mais réaliste sur la période 2022-2023 autour de la marque.

Ainsi, à l'instar de l'inter-parc tourisme, il est proposé de mobiliser des moyens entre les neuf PNR de la Région SUD afin de se doter de moyens humains mutualisés pour renforcer le marquage de produits agricoles.

Pour mémoire la délibération n°10 du comité syndical en date du 20 février 2020 avait acté la création d'un poste de chargé de mission inter-parcs agriculture pour une durée d'un an.

Dans la mesure où les bilans en cours sont en train de conclure à la nécessité de continuer cette mission sur une plus longue période il vous propose de prévoir, pour l'exercer, de recruter un technicien, dans le cadre d'un contrat de projet ;

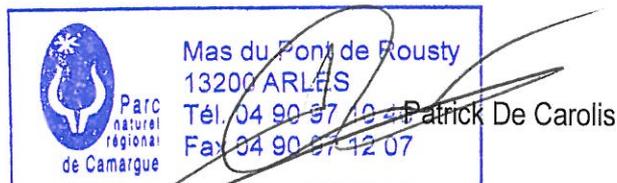
S'agissant d'un poste co-financé par plusieurs parcs dans le cadre d'une délibération annuelle, il vous est proposé de prévoir pour ce contrat une durée d'un an, renouvelable, quatre fois,

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité :

- De prévoir la modalité du contrat de projet d'une durée d'un an renouvelable quatre fois, étant entendu que les crédits correspondants devront, chaque année, faire l'objet d'un vote de l'ensemble des Parcs concernés,
- De prévoir une rémunération correspondant au plus au 12^{ème} échelon de technicien principal deuxième classe,
- D'autoriser le Président à signer la convention annuelle correspondante avec les 8 autres Parcs de la région Provence-Alpes-Côtes-d'Azur pour le financement de la mission à hauteur de 5 500 euros par parc.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Le Président,



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le
Et de l'affichage le

14 FEV. 2022

14 FEV. 2022



Comité syndical du 8 Février 2022
Délibération n°11



Registre des délibérations : Délibération n°13 : 08/02/2022

DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT DE VACATAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 8 Février 2022 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglalet
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Mandy Graillon, Martine Amselem
- **Représentants des Communes :**
Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerier-Raulet
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jean-Paul Gay
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Sylvie Féline, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Stéphane Gory
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, François Jourdan, Antoine De La Roche Aymon

► **Avaient donné pouvoir :**

Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerier Raulet
Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Martial Alvarez, Jérôme Bernard à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Anne Claudius-Petit, Ludovic Perney
Chambre de Métiers et de l'artisanat: Gisèle Scotti, Nadine Marboeuf
Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch

► **Le Conseil de Parc était représenté par 6 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles, David Cucurullo Directeur de Cabinet
Parc régional de Camargue : Estelle Rouquette, Pascale Durif-Varambon, Stéphan Arnassant, Jennifer Mornas, Nais Lesbros, Marion Croizeau

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	57

Date de convocation 28/02/2022 PDV-2022/04
--

Les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires.

Le décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale introduit dans le décret du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de droit public une définition des vacataires, pour les exclure du champ d'application du décret du 15 février 1988. Ainsi la vacation constitue une tâche spécifique, discontinue dans le temps et rémunérée à l'acte qui est, à ce titre, distincte d'un emploi permanent ou non permanent des collectivités.

La charte du Parc est le document de référence qui présente le projet de territoire en fixant les axes de développement, les objectifs à atteindre et les actions à conduire. Le projet est établi sur une période de 15 ans. La charte actuelle arrivera à son terme au premier trimestre 2026.

Pour mémoire notre Assemblée a autorisé, le 1^{er} octobre 2021 la création d'un poste non permanent de chargé de mission rattaché au Président aux fins d'accompagner dans l'avenir l'exécutif dans le processus de révision. Cependant afin que le Parc et son exécutif puisse dès maintenant disposer des compétences nécessaires il vous est proposé d'autoriser le Président à recruter un personnel vacataire dédié avec expérience avérée en matière de révision de charte.

Conformément à la jurisprudence administrative, pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante autorise à l'unanimité le Président à :

- **Recruter un vacataire pour une durée de 6 mois renouvelable 1 fois , à raison de 1 à 2 jours par semaine pour effectuer les tâches suivantes :**
Organisation de réunions, entretiens, exposés nécessaires, rédaction de livrables (notes, projets de délibérations, courriers) dans le cadre du processus de révision de la charte ;
- **Prévoir que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un forfait de rémunération brut de 295 € maximum pour une journée ou 147,5 € maximum pour une demi-journée ;**
- **Inscrire les crédits au BP 2022 ;**
- **Signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,



Le Président,

Patrick De Carolis

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le
Et de l'affichage le

14 FEV. 2022

14 FEV. 2022



Comité syndical du 8 Février 2022
Délibération n°13



Registre des délibérations : Délibération n°14 : 08/02/2022

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU RESEAU DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

L'an deux mille vingt-deux, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 8 Février 2022 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglaret
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Mandy Graillon, Martine Amselem
- **Représentants des Communes :**
 Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerrie-Raulet
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jean-Paul Gay
 Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Sylvie Féline, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
 Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Stéphane Gory
 Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
 Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, François Jourdan, Antoine De La Roche Aymon

► **Avaient donné pouvoir :**

Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerrie Raulet
 Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Martial Alvarez, Jérôme Bernard à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Anne Claudius-Petit, Ludovic Perney
 Chambre de Métiers et de l'artisanat : Gisèle Scotti, Nadine Marboeuf
 Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch

► **Le Conseil de Parc était représenté par 6 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles, David Cucurullo Directeur de Cabinet
 Parc régional de Camargue : Estelle Rouquette, Pascale Durif-Varambon, Stéphan Arnassant, Jennifer Mornas, Nais Lesbros, Marion Croizeau

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	57

Date de convocation
 28/02/2022
 PDV-2022/04

Par délibération n°13 du 24 Novembre 2015, le comité syndical a acté la création d'une association du Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, dont la présidence est assurée par M. Jean Mangion, Président du PNR des Alpilles.

Conformément aux statuts de cette association, chaque Parc est représenté par son Président et par deux représentants élus par le comité syndical.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante désigne à l'unanimité M. Cyril JUGLARET et Mme Christelle AILLET en qualité de représentants du comité syndical du parc naturel régional de Camargue au sein du réseau des parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le
Et de l'affichage le

14 FEV. 2022

14 FEV. 2022

Registre des délibérations : Délibération n°15 : 08/02/2022

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU COMITE SYNDICAL DANS LE CADRE DES INSTANCES RELATIVES AU SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES

L'an deux mille vingt-deux, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 8 Février 2022 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglaret
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Mandy Graillon, Martine Amselem
- **Représentants des Communes :**
 Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerrie-Raulet
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jean-Paul Gay
 Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Sylvie Féline, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
 Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Stéphane Gory
 Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
 Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, François Jourdan, Antoine De La Roche Aymon

► **Avaient donné pouvoir :**

Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerrie Raulet
 Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Martial Alvarez, Jérôme Bernard à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Anne Claudius-Petit, Ludovic Perney
 Chambre de Métiers et de l'artisanat: Gisèle Scotti, Nadine Marboeuf
 Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch

► **Le Conseil de Parc était représenté par 6 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles, David Cucurullo Directeur de Cabinet
 Parc régional de Camargue : Estelle Rouquette, Pascale Durif-Varambon, Stéphan Arnassant, Jennifer Mornas, Nais Lesbros, Marion Croizeau

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	57

Date de convocation 28/02/2022 PDV-2022/04
--

Par courrier reçu au Parc Naturel Régional de Camargue le 23 décembre 2021, le Président de la Région PACA a signalé que la Région allait procéder à la modification du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.

Quatre instances territoriales de dialogue entre la Région, les territoires, les départements et l'Etat ont été mises en place en 2019. Le processus de modification du schéma régional interviendra dans les prochains mois, il vous est demandé de désigner un élu représentant le parc de Camargue pour participer à l'instance territoriale de dialogue prévue à cet effet.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante désigne à l'unanimité Madame Balguerie Raulet en qualité de représentant du Comité syndical du parc naturel régional de Camargue pour participer à l'instance territoriale de dialogue prévue au titre du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Le Président,
Mas du Pont de Rousty
13200 ARLES
Tél. 04 90 97 10 40
Fax 04 90 97 12 07
Patrick De Carolis

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le
Et de l'affichage le

14 FEV. 2022

14 FEV. 2022



Comité syndical du 8 Février 2022
Délibération n°15

REÇU EN PREFECTURE
le 14/02/2022
Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20220214-015_8FEV202

Registre des délibérations : Délibération n°16 : 08/02/2022

REPRESENTANTS DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES ASSOCIATIONS SYNDICALES DU PAYS D'ARLES AU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-deux, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 8 Février 2022 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglaret
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Mandy Graillon, Martine Amselem
- **Représentants des Communes :**
Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerrie-Raulet
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jean-Paul Gay
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Sylvie Féline, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Stéphane Gory
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arzac, François Jourdan, Antoine De La Roche Aymon

► **Avaient donné pouvoir :**

Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerrie Raulet
Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Martial Alvarez, Jérôme Bernard à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Anne Claudius-Petit, Ludovic Perney
Chambre de Métiers et de l'artisanat : Gisèle Scotti, Nadine Marboeuf
Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch

► **Le Conseil de Parc était représenté par 6 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles, David Cucurullo Directeur de Cabinet
Parc régional de Camargue : Estelle Rouquette, Pascale Durif-Varambon, Stéphan Arnassant, Jennifer Mornas, Nais Lesbros, Marion Croizeau

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	57

Date de convocation 28/02/2022 PDV-2022/04
--

Par courrier du 28 Octobre 2021 la sous préfecture d'Arles a interpellé le syndicat mixte de gestion des associations syndicales du pays d'Arles au sujet de sa délibération relative à la désignation de ses représentants au parc de Camargue, lequel a été destinataire d'une copie de la lettre de la préfecture.

Aux termes de cette dernière, il apparait que la rédaction des statuts du SMGAS, laquelle prévoit 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants, n'est pas conforme au 3ème alinéa de l'article 2 de la loi 2007-1773 du 17 décembre 2007 relative au parc naturel régional de Camargue, texte qui prévoit seulement la désignation de 3 délégués.

Aussi il vous est proposé de donner suite à la remarque de la sous-préfecture en modifiant la composition de notre comité syndical.

Vu les articles L 52.11-8 et L 57.21-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Parc naturel régional de Camargue et notamment leurs article 6 et 7,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, notamment son chapitre II

Vu les délibérations du Comité syndical des 31 juillet 2020, 22 octobre 2020, 1^{er} décembre 2020, 9 et 23 mars 2021, 1^{er} octobre 2021 portant composition du Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,

Vu la délibération du Comité syndical du syndicat mixte de gestion des associations syndicales du pays d'Arles en date du 28 septembre 2021 portant désignation de ses représentants au syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,

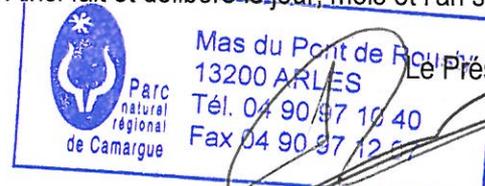
Vu le courrier en date du 28 Octobre 2021 de la sous- préfecture d'Arles,

Vu la délibération du syndicat mixte de gestion des associations syndicales du pays d'arles au syndicat mixte du parc naturel régional de Camargue en date du 4 janvier 2022,

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante prend acte de la désignation des représentants du syndicat mixte de gestion des associations syndicales du pays d'Arles telle qu'indiqué ci-dessous :

- M. Bernard Arsac
- M. Antoine de la Roche Aymon
- M. François Jourdan

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,



Le Président,

Patrick De Carolis

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le
Et de l'affichage le

14 FEV. 2022

14 FEV. 2022



Comité syndical du 8 Février 2022
Délibération n°16



99_DE-013-251302295-20220214-016_8FEV202

Registre des délibérations : Délibération n°17 : 08/02/2022
DESIGNATION REPRESENTANTS CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT

L'an deux mille vingt-deux, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 8 Février 2022 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglaret
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Mandy Graillon, Martine Amselem
- **Représentants des Communes :**
 Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerier-Raulet
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jean-Paul Gay
 Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Sylvie Féline, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
 Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Stéphane Gory
 Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
 Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arzac, François Jourdan, Antoine De La Roche Aymon

► **Avaient donné pouvoir :**

Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerier Raulet
 Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Martial Alvarez, Jérôme Bernard à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Anne Claudius-Petit, Ludovic Perney
 Chambre de Métiers et de l'artisanat: Gisèle Scotti, Nadine Marboeuf
 Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch

► **Le Conseil de Parc était représenté par 6 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles, David Cucurullo Directeur de Cabinet
 Parc régional de Camargue : Estelle Rouquette, Pascale Durif-Varambon, Stéphan Arnassant, Jennifer Mornas, Nais Lesbros, Marion Croizeau

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	57

Date de convocation
 28/02/2022
 PDV-2022/04

Par courrier en date du 17 janvier 2022, le Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la région PACA a informé le parc naturel régional de Camargue qu'une assemblée générale avait eu lieu le 6 décembre 2021 et que de nouveaux représentants ont été désignés :

Titulaires :

- Madame Gisèle Scotti
- Madame Nadine Marboeuf

Suppléants :

- Madame Patricia Blanchet Bang
- Monsieur Edgard Aubrieux

Vu les articles L 52.11-8 et L 57.21-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts du Parc naturel régional de Camargue et notamment leurs article 6 et 7,
Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, notamment son chapitre II
Vu les délibérations du Comité syndical des 31 juillet 2020, 22 octobre 2020, 1^{er} décembre 2020, 9 et 23 mars 2021, 1^{er} octobre 2021 portant composition du Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,
Vu le courrier de la Chambre de métiers et de l'artisanat en date du 17 janvier 2022 informant de la désignation de nouveaux représentants au syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante prend acte de la désignation des représentants de la chambre de métiers et de l'artisanat telle qu'indiqué ci-dessous :

Titulaires :

- Madame Gisèle Scotti
- Madame Nadine Marboeuf

Suppléants :

- Madame Patricia Blanchet Bang
- Monsieur Edgard Aubrieux

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le
Et de l'affichage le

14 FEV. 2022

14 FEV. 2022



Comité syndical du 8 Février 2022
Délibération n°17



99_DE-013-251302295-20220214-017_8FEV202

Registre des délibérations : Délibération n°18 : 08/02/2022

DESIGNATION REPRESENTANTS CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DU PAYS D'ARLES

L'an deux mille vingt-deux, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 8 Février 2022 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglaret
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Mandy Graillon, Martine Anselem
- **Représentants des Communes :**
 Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerrie-Raulet
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jean-Paul Gay
 Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Sylvie Féline, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
 Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Stéphane Gory
 Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
 Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, François Jourdan, Antoine De La Roche Aymon

► **Avaient donné pouvoir :**

Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerrie Raulet
 Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Martial Alvarez, Jérôme Bernard à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excuses :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Anne Claudius-Petit, Ludovic Perney
 Chambre de Métiers et de l'artisanat: Gisèle Scotti, Nadine Marboeuf
 Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch

► **Le Conseil de Parc était représenté par 6 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles, David Cucurullo Directeur de Cabinet
 Parc régional de Camargue : Estelle Rouquette, Pascale Durif-Varambon, Stéphan Arnassant, Jennifer Mornas, Nais Lesbros, Marion Croizeau

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	57

Date de convocation
 28/02/2022
 PDV-2022/04

Par courrier en date du 25 Janvier 2022, le Président de la CCI du pays d'Arles, Monsieur Stéphane PAGLIA a informé le parc de Camargue avoir donné délégation de représentation à :

Pour le Bureau syndical :

Titulaire :
HONORE Didier

Suppléant :
GIBERT Manon

Pour le Comité Syndical :

Titulaires :
HONORE Didier
GORI Stéphane

Suppléants :
GIBERT Manon
ESTRIPEAU Florence

Vu les articles L 52.11-8 et L 57.21-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts du Parc naturel régional de Camargue et notamment leurs article 6 et 7,
Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, notamment son chapitre II
Vu les délibérations du Comité syndical des 31 juillet 2020, 22 octobre 2020, 1^{er} décembre 2020, 9 et 23 mars 2021, 1^{er} octobre 2021 portant composition du Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,
Vu le courrier du Président de la CCI du pays d'Arles en date du ... (en attente du courrier)

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante prend acte de la désignation des représentants de la chambre de commerce et de l'industrie telle qu'indiqué ci-dessous :

Pour le Bureau syndical :

Titulaire :
HONORE Didier

Suppléant :
GIBERT Manon

Pour le Comité Syndical :

Titulaires :
HONORE Didier
GORI Stéphane

Suppléants :
GIBERT Manon
ESTRIPEAU Florence

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Le Président,



Patrick De Carolis

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le
Et de l'affichage le

14 FEV. 2022

14 FEV. 2022



Comité syndical du 8 Février 2022
Délibération n°18



99_DE-013-251302295-20220214-018_8FEV202

Registre des délibérations : Délibération n°19 : 08/02/2022

COMPOSITION DES COMMISSIONS ORGANIQUES ET STRUCTURELLES

L'an deux mille vingt-deux, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 8 Février 2022 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglaret
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Mandy Graillon, Martine Amselem
- **Représentants des Communes :**
Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerrie-Raulet
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jean-Paul Gay
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Sylvie Féline, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Stéphane Gory
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arzac, François Jourdan, Antoine De La Roche Aymon

► **Avaient donné pouvoir :**

Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerrie Raulet
Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Martial Alvarez, Jérôme Bernard à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excuses :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Anne Claudius-Petit, Ludovic Perney
Chambre de Métiers et de l'artisanat : Gisèle Scotti, Nadine Marboeuf
Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch

► **Le Conseil de Parc était représenté par 6 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles, David Cucurullo Directeur de Cabinet
Parc régional de Camargue : Estelle Rouquette, Pascale Durif-Varambon, Stéphan Arnassant, Jennifer Mornas, Nais Lesbros, Marion Croizeau

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	57

Date de convocation
28/02/2022
PDV-2022/04

Suite aux différents changements apportés à la composition de notre Comité syndical, la composition des commissions organiques est modifiée comme suit :

Commissions	Président	Titulaire	Suppléant	Organisme
1. Administration générale, finances et communication	PAC Patrick	BERNARD Jérôme		Mairie Stes Maries de la Mer Mairie Stes Maries de la Mer
2. Gestion de l'eau et milieux aquatiques, protection de la nature, études et recherches scientifiques, pêche et chasse	RAVIOL Pierre	CONTRERAS Marie-Christine MAZEL Bertrand ARSAC Bernard MAILHAN Jacques BALGUERIE-RAULET Catherine PAC Patrick AILLET Christelle		ACCM Mairie Stes Maries de la Mer Chambre d'agriculture ASA Chambre d'agriculture Mairie Arles Mairie Stes Maries de la Mer Mairie Stes Maries de la Mer
3. Activités agricoles, développement et promotion de l'élevage	ARSAC Bernard	FELINE Sylvie CONTRERAS Marie-Christine FORT-GUINTOLI Carole MAZEL Bertrand MAILHAN Jacques		ASA Mairie Stes Maries de la Mer Mairie Stes Maries de la Mer Mairie Arles Chambre d'agriculture Chambre d'agriculture
4. Activités économique et accès aux services, tourisme durable et loisir de pleine nature	HONORE Didier	FELINE Sylvie CONTRERAS Marie-Christine CASTEJON Nieves MOURISARD Chloé	BERNARD Jérôme BLANCHET Patricia	CCI Mairie Stes Maries de la Mer Mairie Stes Maries de la Mer Mairie Port St Louis du Rhône Chambre des métiers Mairie Arles
5. Culture et animation du territoire, sensibilisation et éducation au territoire	JUGLARET Cyril	FELINE Sylvie GAY Jean-Paul ROSSO Marie-Hélène ARSAC Bernard MOURISARD Chloé AILLET Christelle GRAILLON Mandy	GARCIA Marie-Hélène	Conseil régional PACA Mairie Stes Maries de la Mer Mairie Port St Louis du Rhône Mairie Port St Louis du Rhône Chambre d'agriculture Mairie Arles Mairie Stes Maries de la Mer Conseil départemental
6. Architecture, urbanisme et paysage	BALGUERIE-RAULET Catherine	FELINE Sylvie CONTRERAS Marie-Christine BERNARD Jérôme	ROSSO Marie-Hélène	Mairie Arles Mairie Stes Maries de la Mer Mairie Stes Maries de la Mer Mairie Port St Louis du Rhône

Suite aux modifications apportées à la composition de notre Comité syndical, il est proposé de modifier comme suit la composition de nos commissions structurelles.



Intitulés	Président	Titulaires proposés	Suppléants proposés
« Appel d'offre et de la commande publique »	Patrick DE CAROLIS	Bernard ARSAC (ASA) Jérôme BERNARD (Port-St-Louis-du-Rhône) Catherine BALGUERIE-RAULET (Arles) Patrick PAC (Saintes-Maries-la-Mer)	Marie-Christine CONTRERAS (Saintes-Maries-de-la-Mer) Cyril JUGLARET (Région) Bertrand MAZEL (Chambre d'agriculture) Manon GIBERT (CCI) Patricia BLANCHET (Chambre des métiers et de l'artisanat)
« Ressources Humaines »	Patrick DE CAROLIS	Jérôme BERNARD (Port-Saint-Louis-du-Rhône) Didier HONORE (CCI) Christelle AILLET (Saintes-Maries-de-la-Mer) Catherine BALGUERIE-RAULET (Arles) <i>En attente de désignation</i>	Chloé MOURISARD (Arles) Marie-Christine CONTRERAS (Saintes-Maries-de-la-Mer) Joan BERGENEAU (Port-Saint-Louis-du-Rhône) <i>En attente de désignation</i>
« Suivi évaluation de la charte »	Patrick DE CAROLIS	Co-présidents des commissions organiques désignés le 1/12/2020 : Patrick PAC (Saintes-Maries-de-la-Mer) Pierre RAVIOL (ACCM) Didier HONORE (CCI) Cyril JUGLARET (Région) Catherine BALGUERIE-RAULET (Arles)	Christelle AILLET (Saintes-Maries-de-la-Mer) Marie-Christine CONTRERAS (Saintes-Maries-de-la-Mer) Bernard ARSAC (ASA) Manon GIBERT (CCI)

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante approuve à l'unanimité, la composition modifiée des commissions organiques et structurelles telles que décrites ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,



Patrick De Carolis

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le
Et de l'affichage le

14 FEV. 2022

14 FEV. 2022

Mairie du Port de Rousay
13200 ARLÈS
Tel 04 90 87 10 40
Fax 04 90 87 12 07



04 90 87 10 40
04 90 87 12 07
Mairie du Port de Rousay

REÇU EN PREFECTURE
le 14/02/2022
Application agréée E-legalite.com

Registre des délibérations : Délibération n°20 : 08/02/2022

MODIFICATION DES CONDITIONS FINANCIERES DE LA CONVENTION D'APPLICATION 2021 SUIVI DES GRANDES NACRES DE L'ANSE DE CARTEAU

L'an deux mille vingt-deux, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 8 Février 2022 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglaret
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Mandy Graillon, Martine Amselem
- **Représentants des Communes :**
Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerrie-Raulet
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jean-Paul Gay
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Sylvie Féline, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Stéphane Gory
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, François Jourdan, Antoine De La Roche Aymon

► **Avaient donné pouvoir :**

Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerrie Raulet
Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Martial Alvarez, Jérôme Bernard à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Anne Claudius-Petit, Ludovic Perney
Chambre de Métiers et de l'artisanat : Gisèle Scotti, Nadine Marboeuf
Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch

► **Le Conseil de Parc était représenté par 6 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles, David Cucurullo Directeur de Cabinet
Parc régional de Camargue : Estelle Rouquette, Pascale Durif-Varambon, Stéphan Arnassant, Jennifer Mornas, Nais Lesbros, Marion Croizeau

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	57

Date de convocation 28/02/2022 PDV-2022/04
--

- **Conditions financières de la convention d'application modifiées**

Les conditions financières de la convention d'application ont été légèrement modifiées par rapport à la délibération n°10 du 1^{er} octobre 2021, mais le montant total reste le même (4 680 € net). Le montant Hors taxes est le montant total de l'opération, la TVA ne s'appliquant pas sur ce partenariat avec le GIS posidonie et le M.I.O.

OBJET	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	TOTAL HT
Investigation 3 plongeurs biologistes (2j)	6	400.00 €	2400.00 €
Frais de mission	1	550.00 €	550.00 €
Matériel	1	150.00 €	150.00 €
Analyse-rédaction	2	400.00 €	800.00 €
Accompagnement scientifique du M.I.O – déplacement (général et grandes nacres)	1	780	780
Prix total HT et final net (pas de TVA)		4680.00 €	

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité :

- de modifier les conditions financières
- d'autoriser le Président à signer tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Le Président,



Patrick De Carolis

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **14 FEV. 2022**
Et de l'affichage le **14 FEV. 2022**



Comité syndical du 8 Février 2022
Délibération n°20



99_DE-013-251302295-20220214-020_8FEV202

Registre des délibérations : Délibération n°21 : 08/02/2022

**MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT :
MISE EN ŒUVRE DES SUIVIS PAR PECHEES SCIENTIFIQUES
DANS LE CANTONNEMENT DE PECHE DU GOLFE DE BEAUDUC – ANNEE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 8 Février 2022 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglaret
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Mandy Graillon, Martine Amselem
- **Représentants des Communes :**
Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerrie-Raulet
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jean-Paul Gay
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Sylvie Féline, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Stéphane Gory
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arzac, François Jourdan, Antoine De La Roche Aymon

► **Avaient donné pouvoir :**

Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerrie Raulet
Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Martial Alvarez, Jérôme Bernard à Jean-Paul Gay

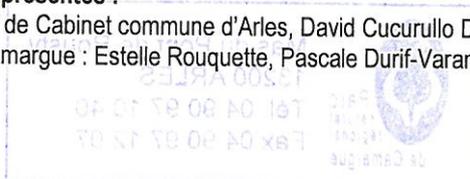
► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Anne Claudius-Petit, Ludovic Perney
Chambre de Métiers et de l'artisanat : Gisèle Scotti, Nadine Marboeuf
Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch

► **Le Conseil de Parc était représenté par 6 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles, David Cucurullo Directeur de Cabinet
Parc régional de Camargue : Estelle Rouquette, Pascale Durif-Varambon, Stéphan Arnassant, Jennifer Mornas, Nais Lesbros, Marion Croizeau



Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	57

Date de convocation 28/02/2022 PDV-2022/04
--

Une erreur s'est insérée dans le plan de financement présentée dans la délibération n°15 du 1^{er} octobre 2021. En effet, la TVA ne doit pas être comptée dans le travail de partenariat réalisé avec le GIS posidonie (le coût total hors taxes est le coût à prendre en compte).

Le total a donc diminué de 5868 euros et la répartition des recettes a été revue selon le plan de financement modifié ci-après.

► **Plan de financement modifié :**

Dépenses		Recettes	
Pêches scientifiques – poissons adultes (trémail) GIS posidonie : travail de terrain, Analyse des données, réunions, rapport	29 340 €	Conseil régional Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur (44.63%)	22 604 €
Pêches scientifiques au filet trémail – 3 campagnes Pêcheurs professionnels : navire, engins de pêche, savoir-faire	9 000 €	Conseil départemental des Bouches-du-Rhône (33.05%)	16 736 €
Achat-réparation de filets de secours	1000 €	Autofinancement (22.32%)	11 302 €
Ingénierie Parc naturel régional de Camargue : demandes d'autorisations, conventions, concertation avec les pêcheurs et acteurs locaux, communication usagers de la mer, participation au travail de terrain	11 302 €		
TOTAL TTC	50 642 €	TOTAL TTC	50 642 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de modifier le plan de financement et d'autoriser le Président à signer tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Le Président,



Patrick De Carolis

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le Et de l'affichage le

14 FEV. 2022

14 FEV. 2022



Comité syndical du 8 Février 2022
Délibération n°21



99_DE-013-251302295-20220214-021_8FEV202

Annexe de la délibération 21 de la boutique du musée
Articles en vente à la boutique du musée de la Camargue

Code	Désignation Article	Prix Achat H	Prix vente TTC
4AF020	AFFICHE ILLUSTRÉE CAMARGUE PETIT MODELE		
4AF021	AFFICHE ILLUSTRÉE CAMARGUE GRAND MODELE	8,000	20,00
4ALBOB110	BIJOU-CROIX DE VERRE PETIT MODELE	13,000	35,00
4ALBOB111	BIJOU-CROIX DE VERRE GRAND MODELE	8,000	10,00
4ALBOB115	BIJOU EN BOIS FLOTTE/ PIERRE POLIE/POTERIE/ bague	10,000	12,00
4ALBOB116	BIJOU ETAIN-BRACELET/pendentif poterie / poterie sel	6,000	9,00
4ALBOB117	BIJOU ETAIN-JONC	8,000	10,00
4ALBOB118	BIJOU ETAIN-PENDANT	8,350	25,00
4ALBOB120	BIJOU ETHNIQUE BRACELET	5,950	19,90
4ALBOB121	BIJOU ETHNIQUE COLLIER MI-LONG	30,000	32,00
4ALBOB122	BIJOU ETHNIQUE COLLIER TRES LONG	30,000	32,00
4ALBOB123	BIJOU ETHNIQUE COLLIER COURT	37,000	39,00
4ALBOB54A	VERRE PEINT / bierre noel / coquelicot	25,000	27,00
4ALBOB63	BIJOU-PENDENTIF CAMARGUE	5,000	8,90
4ALBOB80	BIJOU-BROCHE - PENDENTIF - PIN S	2,917	5,00
4ALCOB113	TRIDENT PIQUE / jouet	2,370	5,00
4ALCOB124	TISSU-FLAMANT CREATION/Toro/Crane Taureau /sac	10,502	22,00
4ALCOB125	TETE DE TAUREAU/ PETIT TAUREAU- RAKU	35,000	39,00
4ALCOB127	BOIS MAGNET porte clé - berlingot tissu	12,000	18,00
4ALCOB142	BOITE BOIS PT MOD/bijou	2,500	4,00
4ALCOB142A	BIJOU - cuir	6,000	10,00
4ALCOB149	PORTE CLE/marque Page/Apeau METAL LOGO PARC	6,000	10,00
4ALCOB151	SIFFLET A EAU BRUT EN TERRE ROUGE	7,583	10,00
4ALCOB153	COLLIER GALET SIFFLET EN TERRE POLIE	0,000	14,00
4ALCOB154	SIFFLET A EAU / SAC TARN/BOIS CHANT/ CERAMIQUE	9,000	14,00
4ALCOB156	BATON DE BERGER	14,000	19,90
4ALCOB158	SONNAILLE ROUTO	8,500	12,00
4ALCOB160	BOIS SUJET SUR PIED	46,750	85,00
4ALCOB161	ABAT JOUR OSIER	3,000	7,00
4ALCOB166	CIERGE- TAUREAU/TRIDENT	37,500	70,00
4ALCOB167	CIERGE- TETE CHEVAL	3,917	10,00
4ALCOB168	CIERGE- FLAMANT - CIGALE	14,833	38,00
4ALCOB169	CIERGE- CROIX / PUZZLE	5,833	14,90
4ALCOB170	CIERGE- FIGURINE	7,917	19,90
4ALCOB172	SANTON GRAND-collier Croix moy-	11,667	28,00
4ALCOB173	SANTON MINI	9,000	17,00
4ALCOB183	TISSU POCLETTE SOUFFLEE	5,000	8,90
4ALCOB184	TISSU -POCLETTE PLATE	4,508	14,90
4ALCOB186	TISSU COUSSIN MUSEE	2,917	9,50
4ALCOB188	TISSU Couvre saladier	12,500	23,50
4ALCOB189	FUSEAU DE LAVANDE	12,000	14,90
4ALCOB190	EVENTAIL LELEE /MUG	8,000	14,00
4ALCOB193	BOUTEILLE PEINTE AVEC RIZ - MUSEE	5,000	8,90
4ALCOB194	SET DE TABLE- PAPIER RIZ CAMARGUE	13,500	15,00
4ALCOB195	NATUR'ARTIST- PAPIER RIZ CAMARGUE	27,200	34,00
4ALCOB196	PHOTO ART- PAPIER RIZ CAMARGUE - GF/statue taureau	36,000	45,00
4ALCOB197	PHOTO ART- PAPIER RIZ CAMARGUE -MF	150,000	199,00
4ALCOB198	PHOTO ART- PAPIER RIZ CAMARGUE -PF	103,200	129,00
4ALCOB201	COSMETIQUE STICK LEVRE LAIT DE JUMENT / bijou enfant	39,200	49,00
4ALCOB201	COSMETIQUE STICK LEVRE LAIT DE JUMENT / bijou enfant	4,000	6,80
4ALCOB206	LAMPE BOIS FLOTTE PT MODELE	5,000	6,80
4ALCOB207	LAMPE BOIS FLOTTE GD MODELE	39,000	49,00
4ALCOB208	PORTE BOUTEILLE METAL	55,000	69,00
4ALCOB209	TASSE EXPRESSO-MUSEE	32,000	40,00
4ALCOB210	CIERGE- PHOTOPHORE SOULEIADO	3,000	3,90
4ALCOB217	SERVIETTE EPONGE 50X100 MURIEL M CREATION	14,833	39,00
4ALCOB220	nic choir	7,000	14,50
4ALCOB221	Tableau / dessous de plat en balle deriz	24,000	29,00
4ALCOB223	puzzle Musée	14,000	19,50
4ALCOB225	POT DE FLEUR DE SEL EN VERRE PEINT A LA MAIN	5,417	11,80
4ALCOB228	tissu, porte monnaie triangle	5,600	7,00
4ALCOB230	BIJOU BRACELET CORDON TRESSE	5,000	6,00
4ALCOB231	BIJOU COLLIER LJS	10,000	12,00
4ALCOB232	PHOTO ART DU DETAIL - FORMAT CP LOT 4 PHOTOS	8,750	14,90
4ALCOB232A	PHOTO ART DU DETAIL - FORMAT CP	10,000	15,00
		2,500	3,50

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com

4ALCOB232B	PHOTO ART DU DETAIL - FORMAT CP lot 3	2,500	7,00
4ALCOB233	PHOTO ART DU DETAIL - A3	15,000	25,00
4ALCOB234	DE	1,000	2,90
4ALCOB236	Bois flotté -	10,000	10,00
4ALCOB237	Bois flotté - SUJET	10,500	15,00
4ALCOB238	CEINTURE EN CUIR / Coulas	25,000	30,00
4ALCOB239	POTERIE - PLAT cake - ovale	12,000	20,00
4ALCOB240	POTERIE - plat pizza	24,000	30,00
4ALCOB241	POTERIE - plat à tarte/ lot 3 coquelicot grès	14,000	20,00
4ALCOB242	BIJOU EN RESINE	24,500	35,00
4ALCOB243	BIJOU EN RESINE/argent/pochette maquillage ronde	18,000	20,00
4ALCOB244	BIJOU CAMARGUE/RESINE	12,000	15,00
4ALCOB245	BIJOU CAMARGUE/resine	20,000	25,00
4ALCOB246	TISSU CASQUETTE	4,900	10,00
4ALCOB247	SAC TISSU -Badès Salin	20,000	25,00
4ALCOB248	SAC TISSU - porte tarte	15,000	19,00
4ALCOB249	BIJOU EN RESINE - boucle oreille carré et cerise	10,000	13,00
4ALCOB251	PANIER OSIER	30,000	45,00
4ALCOB255	Bois flotté - lapin/cigale	12,000	17,00
4ALCOB256	Bois flotté -oiseau/ croix	14,000	19,90
4ALCOB257	Bois flotté - croix Grand format	18,000	25,00
4ALCOB258	Bois flotté - cigale -petit format	8,000	12,00
4ALCOB259	SAC EN CUIR MULETIER RABAS	80,000	105,00
4ALCOB260	SAC EN CUIR NOIR DENTELLE	60,000	79,00
4ALCOB261	SAC entièrement en couverton	65,000	84,50
4ALCOB262	Porte clé cuir tressé	3,000	5,00
4ALCOB263	Bracelet cuir tressé	20,000	29,00
4ALCOB264	Taureau en cuir	10,000	13,00
4ALCOB265	TROUSSE COUVERTON	12,000	16,00
4ALCOB304	POTERIE - SIFFLET A EAU EMMAILLE BLEU	13,000	18,00
4ALCOB305	POTERIE - OISEAU 4 NOTES EMMAILLE BLEU	13,000	18,00
4ALCOB306	POTERIE - OISEAU 2t collier	12,000	15,00
4ALCOB307	CUIR- CEINTURE DELTA	28,436	35,00
4ALCOB308	COSMETIQUE - SAVON BIO ECUME	3,900	6,50
4ALCOB309	COSMETIQUE - COFFRET SAVON BIO ECUME	7,962	12,00
4ALCOB310	BIJOU - UNIQUE	8,531	12,00
4ALCOB316	SCULPTURE EN GRES - TAUREAU	150,000	199,00
4ALCOB320	BIJOU BAROQUE - BO PETIT	11,200	14,00
4ALCOB321	BIJOU BAROQUE - BO GRAND	24,000	30,00
4ALCOB322	BIJOU BAROQUE -PENDENTIF OVALE	16,000	20,00
4ALCOB323	BIJOU BAROQUE - BO MOYEN	20,000	25,00
4ALCOB324	DESSIN FLAMANTS ROSE AVEC MARIE LOUISE	28,000	35,00
4ALCOB325	POTERIE - PLAT GRANDE ASSIETTE	25,000	30,00
4ALCOB326	POTERIE - pot de sel	10,000	12,00
4ALCOB327	POTERIE - plat à tarte petit	15,000	18,00
4ALCOB329	BOIS FLOTTE MOBILE LIBELLULE	7,000	10,00
4ALCOB331	TISSU LINGETTE ECOLOGIQUE	10,000	13,00
4ALCOB332	GOURDE QWETCH 0.5L	5,000	24,00
4ALCOB333	BIJOU - BRACELET EN MATIERE VEGETALE	10,000	12,00
4ALCOB334	CHAPEAU EN MATIERE VEGETALE	50,000	55,00
4ALCOB335	DECORATION MURALE EN MATIERE VEGETALE	30,000	35,00
4ALCOB336	PHOTOPHORE EN MATIERE VEGETALE	10,000	13,00
4ALCOB337	CROIX DE CAMARGUE EN MATIERE VEGETALE	50,000	55,00
4ALCOB338	PORTE CLE FLAMANT TISSU	7,000	9,00
4ALCOB339	POTERIE - GRATTE AIL/repose cuill	5,000	6,50
4ALCOB340	POTERIE - COQUETIER	4,000	5,50
4ALCOB341	POTERIE - PETIT PLAT CARRE	10,000	12,00
4ALCOB342	SAC broderie	45,000	57,00
4ALCOB343	TISSU -trousse broderie complexe - pochette à dessin	22,000	25,00
4ALCOB344	TISSU -trousse broderie simple	18,000	22,00
4ALCOB365	TISSU -décoration au crochet	8,000	10,00
4ALCOB366	TISSU -cabane	15,000	17,00
4ALCOB367	TISSU - protège livre grand modèle	12,000	15,00
4ALCOB368	TISSU - protège livre petit modèle	10,000	13,00
4ALCOB369	TISSU - pochette double	18,000	20,00
4ALCOB370	TISSU - pochette à dessin	25,000	27,00
4ALCOB371	SAC - MOYEN	40,000	45,00
4ALCOB372	SAC - GRAND	45,000	50,00
4ALCOB373	SAC - BESACE	25,000	28,00

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E.legalite.com

4ALCOB345	SAC cuir homme		
4ALCOB346	SAC bandoulière	75,000	80,00
4ALCOB347	TISSU -Etole en indienne	75,000	80,00
4ALCOB348	VERRE - SERIGRAPHIE	45,000	50,00
4ALCOB349	VERRE - SERIGRAPHIE COFFRET COMPLET 6	4,800	6,00
4ALCOB350	TOTEBAG BRODE CAMARGUE JUSTE GENIAL	23,600	29,50
4ALCOB352	TISSU - TORCHON DE CUISINE BRODE JUSTE GENIAL	11,200	14,00
4ALCOB354	BOIS - BATON DE MARCHE ENFANT	6,400	8,00
4ALCOB355	BOIS - BATON DE MARCHE ADULTE	9,600	12,00
4ALCOB356	BOIS- COUTEAU DU GARDIAN - REALISE DESSIN NAUDOT	14,400	18,00
4ALCOB360	BOIS - CADRE PHOTO	40,000	50,00
4ALCOB49	COSMETIQUE ANTI MOUSTQ BIO-FLORAME	7,500	20,00
4ALCOB50	SAC TOTE BAG /SAC TARN	6,980	14,90
4ALCOB98	SAC CABAS DAMIER SANS CUIR	9,289	14,90
4ALENV01	objet fabriqué avec déchet de mer	55,000	72,00
4ALENV02	BOUTEILLE EN VERRE + TISSU	10,000	12,00
4ALENV03	BENTO POUR PIQUE NIQUE	13,333	19,90
4ALEOB114	EPICERIE RIZ NOIR	10,750	24,90
4ALEOB120	EPICERIE RIZ COMPLET BIO -1kg	3,590	5,50
4ALEOB121	EPICERIE FLEUR DE SEL - coffret 3mini POTS	3,602	8,00
4ALEOB122	PANIER COFFRET PRODUITS REGIONAUX	4,389	9,50
4ALEOB123	EPICERIE MIEL DE CAMARGUE 500G	20,000	40,00
4ALEOB124	EPICERIE MIEL DE CAMARGUE 250G	6,635	9,00
4ALEOB125	BOISSON VIN DE CAMARGUE - rouge Beaujeu	4,076	5,50
4ALEOB126	BOISSON VIN DE CAMARGUE - blanc Valérieole	5,220	9,50
4ALEOB127	EPICERIE CHIPS DE RIZ DE CAMARGUE	4,000	9,50
4ALEOB140	EPICERIE FLEUR DE SEL- carton	1,137	2,00
4ALEOB147	BOISSON BIERE DES GARDIANS	2,986	4,90
4ALEOB152	EPICERIE FLEUR DE SEL- MINI pot	4,530	8,00
4ALEOB152A	EPICERIE FLEUR DE SEL- pot EN VERRE	1,000	2,00
4ALEOB300	CHAR TAUREAU - JOUET ENFANT	3,564	6,50
4ALEOB301	FIGURINE LOT 2 TAUREAUX/attrapaire	59,000	80,00
4ALEOB302	FIGURINE RASETEUR & TAUREAU	9,600	12,00
4ALEOB303	FIGURINES GARDIAN+CAVALIERE+TAUREAU	9,600	12,00
4ALEOB303	FIGURINES GARDIAN+CAVALIERE+TAUREAU	23,200	29,00
4ALEOB93	EPICERIE RIZ ROUGE / COMPLET BIO	23,200	29,00
4ALOB219	MAGNET TRANSPARENT	2,870	4,50
4ALOB220	PLUMIER / carnet note	1,500	3,50
4ALOB222	POTERIE -TIRELIRE CABANE	2,400	5,90
4ALOB228	BOIS - DESSOUS PLAT BAMBOU	12,500	14,90
4ALOB96	SAC A MAIN CAMARGUE PT CARREAUX	5,000	10,00
4ALPR005	EPICERIE TERRINE TAUREAU -170G	0,000	100,00
4ALPR006	EPICERIE GARDIANNE -400G	4,929	7,00
4ALPR007	EPICERIE DESSERT DE FRUIT / PUREE- DAUSSAN	9,479	12,00
4ALPR008	EPICERIE CONFITURE / GELEE BIO - DAUSSAN	1,460	3,00
4ALPR009	EPICERIE TAPENADE-aioli	4,948	8,50
4ALPR010	EPICERIE DAUBE DE THON	1,555	2,80
4ALPR011	EPICERIE SOUPE DE FAVOUILLE	4,834	8,70
4ALPR012	EPICERIE SARDINE OU MOUSSE	4,351	7,80
4ALPR013	EPICERIE CROUTILLOU	1,697	2,80
4ALPRO01	EPICERIE SAFRAN MEDAILLON	2,000	2,70
4ALPRO02	EPICERIE MOUTARDE OU MIEL AU SAFRAN	4,900	7,00
4ALPRO03	BOISSON - SIROP AU SAFRAN	4,900	7,00
4ALPRO04	EPICERIE - TERRINE AGNEAU	4,900	7,00
4ALSOB133	COSMETIQUE SAVON LAIT DE JUMENT 20G	3,792	6,50
4ALSOB180	COSMETIQUE Copeaux de savons de Marseille	0,600	1,50
4ALSOB181	COSMETIQUE SAVON liquide marseille 1L	5,890	15,00
4ALSOB182	COSMETIQUE SAVON NOIR 5L	8,167	14,00
4ALSOB40	COSMETIQUE SAVON MINI MARSEILLE- 40G	30,000	40,00
4ALSOB48	COSMETIQUE SAVON CUBE 400G MARIUS FABRE	0,780	1,70
4ALSOB50	COSMETIQUE SAVON NOIR 1L	1,760	4,30
4ALSOB51	COSMETIQUE SAVON MARSEILLE EN TRANCHE- ARTISANAL	4,220	9,90
4B0008	BOISSON JUS de fruit BIO	2,840	4,50
4B010	BOISSON PETILLANT POMME BIO	1,137	4,00
4B011	BOISSON PETILLANT POMME-FRAMBOISE BIO	1,137	4,70
4CREART02	PHOTOGRAPHIES A3 JEREMY DURAND	3,560	6,50
4CREART03	CROIX DE CAM - DESSIN A4 ENCADRE	23,400	39,00
4CREART05	PHOTOGRAPHIES 14X30- THIERRY VEZON	28,436	50,00
4CREART06	PHOTOGRAPHIES 30X40- THIERRY VEZON	20,000	20,00
		20,000	35,00

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com

4CREAT04	PHOTOGRAPHIES 30x30- THIERRY VEZON	20,000	25,00
4EXPO01	VASE EN CERAMIQUE - EXPO AUX ORIGINES	90,000	120,00
4EXPO02	RAMEQUIN EN CERAMIQUE - EXPO AUX ORIGINES	18,000	21,00
4EXPO03	PORTE CLE EN CERAMIQUE - EXPO AUX ORIGINES	7,000	9,00
4EXPO04	CARTE POSTALE- EXPO AUX ORIGINES	1,000	1,50
4INFOTOUR	CARTE GRATUITE CAMARGUE	0,000	0,00
4KFMECENE	CAFE-SYMPA	0,332	2,00
4LIADI02	CARTE IGN	6,540	9,20
4LIADI05	FICHES RANDONNEES	6,161	8,50
4LIALI190	LIVRE- QUAUQUI FLOUR DE POUESIO	10,000	12,00
4LIALI211	LIVRE- RECETTE D OR / APPRENDRE EN S AMUSANT	1,232	2,00
4LIALI371	LIVRE- MOURIR HIER	9,280	14,00
4LIALIV.DE	LIVRE- OISEAUX DES JARDINS	15,242	24,00
4LIALIV.EQ	LIVRE- CAMARGUE DES CHEVAUX	13,242	22,00
4LIALIV05	LIVRE- EN CAMARGUE, FANFONNE GUILLIERME	13,270	20,00
4LIALIV105	LIVRE- SECRETS DE CAMARGUE	13,839	22,00
4LIALIV106	LIVRE- TRANSHUMANCE, UN BERGER RACONTE	13,242	22,00
4LIALIV107	LIVRE- MANUEL PRATIQUE PROVENCAL	11,441	26,20
4LIALIV110	LIVRE- TAUREAU DE CAMARGUE. DEFFONTAINE	1,839	5,00
4LIALIV111	LIVRE- LA BETE DU VACCARES	6,600	9,95
4LIALIV112	LIVRE- IL ETAIT UNE FOIS ILE DE C	0,000	22,00
4LIALIV119	LIVRE- LE CHEVAL DE CAMARGUE	7,744	12,20
4LIALIV120	LIVRE- BALADES NATURE EN CAMARGUE	8,313	13,50
4LIALIV126	LIVRE- IMAGES DE CAM - HOLLAND	1,690	4,00
4LIALIV133	LIVRE- CABANES ET CABANIERES	12,038	20,00
4LIALIV134	LIVRE- CAMARGUE. EQUINOXE	15,649	26,00
4LIALIV145	LIVRE- GESTION RISQUE INONDATION	0,000	23,00
4LIALIV155	LIVRE- RECETTES D UN MAS/ Calendrier Biou d Or	3,981	6,00
4LIALIV158	LIVRE- LA CAMARGUE ENTRE TERRE ET MER	2,104	3,50
4LIALIV159	LIVRE- LES SALINS DE MEDITERRANEE	2,540	4,00
4LIALIV169	LIVRE- SAINTES MARIES T1/T2	12,938	21,00
4LIALIV170	LIVRE- Femme de 30 ans	11,953	19,00
4LIALIV173	LIVRE- MIREILLE	8,758	13,20
4LIALIV177	LIVRE- BIOULET/AVISE BIOU/ABESTI	0,000	15,00
4LIALIV188	LIVRE- CABASSOLE	13,337	21,00
4LIALIV189	LIVRE- L ELEVAGE EN CAMARGUE	8,040	12,00
4LIALIV190	LIVRE- L AUCEU LIBRE A 12 EUR/ gardian ousiris	7,621	12,00
4LIALIV191	LIVRE- LE CHEMIN DE LA CROIX DES GARDIANS	6,030	9,00
4LIALIV192	LIVRE- CAMARGUE/CHEVAUX CAM/Esquiv/Lumière	16,588	25,00
4LIALIV196	LIVRE- IMMIGRES DE FORCE- TRAVAILLEURS INDO	14,863	23,40
4LIALIV197	LIVRE- CAMARGUE LAND ART VUE DU CIEL	25,150	39,60
4LIALIV200	LIVRE- UNE CITE INDUSTRIELLE - SALIN DE GIRAUD	9,479	19,00
4LIALIV206	LIVRE- L EQUITATION CAMARGUE. ROCHE	9,460	14,90
4LIALIV210	LIVRE- MEMO GISSEROT	1,848	3,00
4LIALIV212	LIVRE- RIZ, JE VOUS AIME/ e los leons	7,621	10,00
4LIALIV212	LIVRE- RIZ, JE VOUS AIME/ e los leons	6,161	10,00
4LIALIV222	LIVRE- UN CAMP POUR LES BOHEMIENS	17,810	30,50
4LIALIV225	LIVRE- COURSES LIBRES 1920-1960	9,479	15,00
4LIALIV226	LIVRE- LE MERINOS D ARLES	22,019	35,00
4LIALIV227	LIVRE- A PETIT PAS 2 PHOTO/RECYC/ECOLO	8,512	12,70
4LIALIV23	LIVRE- IF I HAD A MAS IN PROV- ANG	9,630	16,00
4LIALIV235	LIVRE- LA CABANE DES ETANGS	20,100	30,00
4LIALIV240	LIVRE- LA CAMARGUE FILLE DU RHONE ET DE LA MER	18,114	29,40
4LIALIV243	LIVRE- LOUEE SOIT LA PROVENCE	16,635	26,20
4LIALIV244	LIVRE- CAMARGUE. PHOTO LECLERC	0,000	18,50
4LIALIV245	LIVRE- LUCIEN CLERGUE, SES RENCONTRES	16,114	26,20
4LIALIV247	LIVRE- LE COSTUME D ARLES DU 21E	15,880	25,00
4LIALIV248	LIVRE- LE COSTUME EN PROVENCE	22,872	38,00
4LIALIV249	LIVRE- SECRETS D ARLESIENNE	24,512	38,60
4LIALIV251	LIVRE- BILL LA LOI	11,374	15,00
4LIALIV254	LIVRE- LA MANADE FABRE MAILHAN	18,957	29,00
4LIALIV255	LIVRE- LES ELEVAGES FRANCAIS DE TOROS DE COMBAT t1	29,400	42,00
4LIALIV257	LIVRE- ARLES-2000ANS CULTURE HISTOIRE	0,000	21,00
4LIALIV258	LIVRE- ITINERAIRE D UN PETIT MANDARIN / Nocturnes	11,346	18,00
4LIALIV265	LIVRE- LE MASSACRE DES ITALIENS	13,270	20,00
4LIALIV267	LIVRE- UN DERNIER BERGER	19,147	33,50
4LIALIV270	LIVRE- PASTREJA	23,223	35,00
4LIALIV272	LIVRE- LE PARLER PROVENCAL	4,085	6,50
4LIALIV276	LIVRE- DISCOURS RECUEILS RECITS	8,957	13,50

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E.legalite.com

4LIALIV277	LIVRE- LES HOMMES DES ROSEAUX	20,957	33,00
4LIALIV278	LIVRE- LA CONFRERIE ST GEORGES DES GARDIENS	12,796	20,00
4LIALIV281	LIVRE- ENTRETIEN TADASHI KAWAMATA	8,891	14,00
4LIALIV283	LIVRE- LE CASTOR, PETITS SECRETS D UN PATRIMOINE	12,938	9,50
4LIALIV284	LIVRE- SUR LE FIL DE L ETENDU- HEMERY	14,597	22,00
4LIALIV285	LIVRE- BEAUDUC BEAU MONDE	11,943	18,00
4LIALIV286	LIVRE- ASTOUIN- CELLULE GRISE	0,000	19,80
4LIALIV287	LIVRE- BRUT DE CAMARGUE	18,417	29,00
4LIALIV289	LIVRE- LE RIZ DANS TOUS CES ETATS	12,891	20,30
4LIALIV290	LIVRE- CAP SUR LE RHONE	8,957	14,10
4LIALIV291	LIVRE- SARA, LE PELERINAGE DE GITANS	11,564	19,80
4LIALIV294	LIVRE- LE PAYS CLAIR	17,782	28,00
4LIALIV295	LIVRE- MANUEL D EQUITATION CAMARGUE. CELINE LEGAZ	22,550	26,20
4LIALIV300	LIVRE- VEILLEES MEDITERRANEENNES	11,953	19,00
4LIALIV302	LIVRE- DES GRECS EN CAMARGUE	19,905	30,00
4LIALIV303	LIVRE- CAMARGUE PLEIN CIEL	27,725	45,00
4LIALIV305	LIVRE- MORT AUX ITALIENS	13,270	20,00
4LIALIV306	LIVRE- L ENCYCLOPEDIE DE LA CAMARGUE	24,028	39,00
4LIALIV307	LIVRE- L OUSTAU DOU DROLE	8,000	12,00
4LIALIV308	LIVRE- BEAUDUC PIECE DE SILENCE	12,322	20,00
4LIALIV309	LIVRE- GEORGE DES TRESORS IM : CORRIDA	9,479	15,00
4LIALIV310	LIVRE- LES DOIGTS DE FER	15,166	20,00
4LIALIV311	LIVRE- LES NOMS DE LIEUX EN CAMARGUE	14,218	23,00
4LIALIV312	LIVRE- D UN TAUREAU L AUTRE TAUROMACHIE	10,474	17,00
4LIALIV314	LIVRE- LE TAUREAU DE COMBAT, 10FACONS CUISINER	4,313	7,00
4LIALIV318	LIVRE- L AMENAGEMENT FLUVIAL	18,199	27,43
4LIALIV319	LIVRE- LA PECHE AMATEUR	11,943	18,00
4LIALIV321	LIVRE- LE RHONE AU MOYEN AGE	18,739	29,50
4LIALIV323	LIVRE- AUTOUR DE LA PROVENCE	14,350	20,50
4LIALIV326	LIVRE- RENE MATHIEU : PROVENCAU /OURO	6,635	10,00
4LIALIV329	LIVRE- GUIDE ILLUSTRÉ DES OISEAUX DE C	5,792	11,90
4LIALIV330	LIVRE- COMPOSTELLE	14,171	23,00
4LIALIV331	LIVRE- LA TRANSHUMANCE EN PROVENCE	13,555	22,00
4LIALIV332	LIVRE- GITANS TSIKANES ET ROMS	12,320	20,00
4LIALIV336	LIVRE- LA ROUTO	13,084	20,00
4LIALIV337	LIVRE- INDIEN EN C- ESPEJO	0,000	22,00
4LIALIV34	LIVRE- CUISINE ET RECETTE EN PROV	8,995	14,95
4LIALIV342	LIVRE- LES OISEAUX DE CAMARGUE & HABITATS	15,403	25,00
4LIALIV349	LIVRE- RESISTER EN PAYS D ARLES/Arles il y a 100ans	20,322	32,00
4LIALIV354	LIVRE- GARD SAUVAGE	0,000	25,00
4LIALIV356	LIVRE- RESILIENCE ENVIRONNEMENT- BUCHET ET CHASTEL	9,858	16,00
4LIALIV359	LIVRE- CAMARGUE-COLOMB DE DAUNANT	0,000	22,00
4LIALIV361	LIVRE- ARLES DES IMAGES POUR MEMOIRE	23,223	35,00
4LIALIV363	LIVRE- TROBO PROUVENCALO	6,351	10,00
4LIALIV367	LIVRE- ARLES EN 100 DATES	6,777	11,00
4LIALIV368	LIVRE- CAMARGUE INDISCRETE. EQUINOXE	13,346	22,00
4LIALIV369	AGENDA PERPETUEL	10,000	15,90
4LIALIV370	LIVRE- LA FLORE DU LITTORAL SABLEUX MEDITERRANEEN	12,938	19,50
4LIALIV371	LIVRE- ESPRIT DE SEL/ raconte m	9,380	14,00
4LIALIV372	LIVRE- EN CAMARGUE, AU FIL DU SENTIER	7,583	8,00
4LIALIV374	LIVRE- FARAMAN UN PHARE EN C. CURDEL /DE SEL ET MIEL	13,270	20,00
4LIALIV375	LIVRE- VISITE EN CAMARGUE/ ethno / femmes	2,000	3,00
4LIALIV376	LIVRE- A LA DECOUVERTE DU SALIN D AIGUES MORTES	0,000	4,90
4LIALIV380	LIVRE- UNE AVENTURE INDUSTRIELLE EN C. SALIN	0,000	20,00
4LIALIV39	LIVRE- L EMPIRE DU SEL	0,000	35,00
4LIALIV390	LIVRE- VERS L AGROECOLOGIE PAROLES DE PAYSANS	22,228	32,00
4LIALIV396	LIVRE- LES NOMS DE LIEUX EN C. T2	14,218	23,00
4LIALIV398	LIVRE- PASSION COCARDIERE	12,000	15,00
4LIALIV402	LIVRE PNRG - WESTERN CAMARGUAIS	0,000	32,00
4LIALIV403	LIVRE- CAMARGUE UN PAYS A PART	13,261	19,99
4LIALIV404	LIVRE- RATIS / L Ange de midi	11,390	17,00
4LIALIV406	LIVRE- CAMARGUE. Biotope Ed	15,659	24,90
4LIALIV407	LIVRE- PASTEURS, PAYSAGES	0,000	35,00
4LIALIV408	LIVRE- AUTHENTIQUES RECETTES DU LANGUEDOC	7,962	12,00
4LIALIV409	LIVRE- CHRONIQUES ROMAINES	9,886	14,90
4LIALIV41	LIVRE- LE BOIS DES RIEGES	14,218	30,00
4LIALIV41	LIVRE- LE BOIS DES RIEGES	0,000	30,00
4LIALIV410	LIVRE- TAUREAU DE CAMARGUE. ALCIDE	10,616	14,90
4LIALIV412	LIVRE- L OREILLE DE VAN GOGH	15,137	24,80

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com

4LIALIV413	LIVRE- ESCALE EN CAMARGUE	9,289	14,00
4LIALIV414	LIVRE- EAU TERRE NUES	0,000	25,00
4LIALIV415	LIVRE- CRIN BLANC OU L INVENTION DE LA CAMARGUE	20,320	32,00
4LIALIV416	LIVRE- LA PROVENCE A TRAVERS LA CP ANCIENNE	0,000	18,50
4LIALIV417	LIVRE- METIERS DE PROVENCE	7,962	12,00
4LIALIV418	LIVRE- 7 SAISONS EN CAMARGUE	14,597	22,00
4LIALIV418	LIVRE- 7 SAISONS EN CAMARGUE	17,600	22,00
4LIALIV419	LIVRE- LA CAMARGUE. Alan Johnston. Aquarelles	12,038	20,00
4LIALIV42	LIVRE- CAMARGUE.ALCIDE/Giono/INSECTES	10,616	16,00
4LIALIV42	LIVRE- CAMARGUE.ALCIDE/Giono/INSECTES	10,616	16,00
4LIALIV420	LIVRE- GUIDE DU FLAMANT DE C	7,000	9,90
4LIALIV421	LIVRE- Camargue incertaine	9,953	15,00
4LIALIV422	LIVRE- ANAGLYPH- MIREILLE LOUP	16,250	25,00
4LIALIV423	LIVRE- LE POEME DU RHONE	13,953	23,00
4LIALIV424	LIVRE- LES BLATIERES- DES HOMMES ET DES TAUREAUX	16,588	25,00
4LIALIV431	LIVRE- 7 RIZ LA CAMARGUE DANS MA CUISINE	11,829	19,50
4LIALIV432	LIVRE- MES ORIGINES MEMOIRES ET RECITS. MISTRAL	5,530	8,70
4LIALIV433	LIVRE- LORENZO	15,403	25,40
4LIALIV434	LIVRE- CAMARGUE UN ECOSYSTEME ENTRE TERRE ET EAU	19,242	29,00
4LIALIV435	LIVRE- GUIDE ILLUSTRÉ DE LA FAUNE DE MEDITERRANEE	13,270	20,00
4LIALIV436	LIVRE- LE CREPUSCULE DU MARQUIS / 10 ans TD	7,000	10,00
4LIALIV437	LIVRE- CHIVAU	6,635	10,00
4LIALIV439	LIVRE- Arles la romaine	16,521	24,90
4LIALIV440	LIVRE- Nîmes la romaine	16,521	24,90
4LIALIV441	LIVRE- LES ALPILLES VUES DU CIEL	20,610	29,00
4LIALIV450	LIVRE- Association des Eleveurs Fr de toros de combat	9,953	15,00
4LIALIV451	LIVRE- La crau ; dernière steppe pierreuse	20,948	34,00
4LIALIV452	LIVRE- FAUNE ET FLORE DE MEDITERRANEE. BIOTOPE	12,607	19,00
4LIALIV453	LIVRE- GEOPOLITIQUE DU MOUSTIQUE	12,607	19,00
4LIALIV454	LIVRE- LA GRANDE HISTOIRE DES ARENES DE LUNEL	12,607	19,00
4LIALIV455	LIVRE- LA COMTESSE DE CAMARGUE / PRINCE	12,322	25,00
4LIALIV456	LIVRE- L AVENIR DE L EAU	14,796	22,30
4LIALIV457	LIVRE- AFECIOUN QUAND TU NOUS TIENS	17,500	25,00
4LIALIV460	LIVRE- Les oiseaux des marais	3,850	5,50
4LIALIV461	LIVRE- LA SAGA DES GUILLIERME	15,810	24,90
4LIALIV462	LIVRE- PEINTRE ET COULEURS DE CAMARGUE	15,810	24,90
4LIALIV463	LIVRE- PATRIMOINE MONDIAL DE PROVENCE	6,028	9,50
4LIALIV464	LIVRE- PROVENCE AU XXE SIECLE	9,526	15,00
4LIALIV465	LIVRE- IL Y A UN SIECLE... LE CHEVAL	5,081	8,00
4LIALIV466	LIVRE- CONTES DE PROVENCE- MISTRAL	6,284	9,90
4LIALIV467	LIVRE- LA CORRIDA. GUIDE PRATIQUE	5,393	8,50
4LIALIV468	LIVRE- LA JAVA DU RIZ	2,474	3,90
4LIALIV469	LIVRE- FEMMES D EXCEPTION	6,284	9,90
4LIALIV470	LIVRE- PROTEGER LES OISEAUX+DVD	9,460	14,90
4LIALIV471	LIVRE- RECETTES DE PROVENCE	3,175	5,00
4LIALIV472	CALENDRIER PERPETUEL	5,905	8,90
4LIALIV473	LIVRE- BELLES BALADES EN CAMARGUE	11,365	17,90
4LIALIV474	LIVRE - Le riz et la camargue - vers des agro-écosystèmes dur	25,213	38,00
4LIALIV475	LIVRE- SI FORT ET SI FRAGILE. DURAND	18,830	26,90
4LIALIV476	LIVRE- LES AVENTURES DE JOSETTE KRONER	8,626	13,00
4LIALIV477	LIVRE- LES FILLES REBELLES DE MISTRAL	7,583	11,50
4LIALIV478	LIVRE- DES MOUSTIQUES ET DES HOMMES	18,578	28,00
4LIALIV478	LIVRE- DES MOUSTIQUES ET DES HOMMES	17,251	28,00
4LIALIV479	LIVRE- Indochine de Provence	13,970	22,00
4LIALIV480	LIVRE- La Provence. Marchand	24,770	39,00
4LIALIV481	LIVRE- GUIDE IMMERGEABLE FAUNE & FLORE MEDITERRANEE	14,701	23,90
4LIALIV482	LIVRE- CAMARGUE, 15 BELLES BALADES	10,853	17,90
4LIALIV483	LIVRE- GUIDE DE FLORE MEDITERRANEEN	13,440	20,00
4LIALIV490	LIVRE- ENTRE CIEL ET TERRE, CAMARGUE. alcide	14,597	22,00
4LIALIV491	LIVRE- AUX SOURCES DU CINEMA EN CAMARGUE	7,000	10,00
4LIALIV492	LIVRE- FOLCO DE BARONCELLI	7,000	10,00
4LIALIV493	LIVRE- OISEAUX entre garrigues et Méditerranée	16,588	25,00
4LIALIV494	CALENDRIER sansouire	3,318	5,00
4LIALIV495	LIVRE- LES MANADES D ANTAN - HISTOIRE DES 100 P MANADES	16,588	25,00
4LIALIV496	LIVRE- CAMARGUE, UNE HISTOIRE ENTRE RHONE ET MEDIT	16,588	25,00
4LIALIV497	LIVRE- LA PROVENCE EN NOIR ET BLANC	16,588	25,00
4LIALIV498	LIVRE- LES FEMMES DANS LES MANADES EN CAMARGUE	19,905	30,00
4LIALIV499	LIVRE- GLAMADOR, ILE DES CHEVAUX	15,403	25,00
4LIALIV50	LIVRE- UNE PROVENCE SI ETRANGE	10,550	15,90

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E.legalite.com

4LIALIV500	LIVRE- MISTRAL/TRANSHUMANCE/Rhône : collection Les Patrimoines		
4LIALIV501	LIVRE- BABALI de FOLCO DE BARONCELLI	5,640	8,50
4LIALIV502	LIVRE- De meu e de juscla	4,976	7,50
4LIALIV503	LIVRE- BD Camargue	6,351	10,00
4LIALIV507	JEU- 7 FAMILLES - JEU CARTE	12,000	15,00
4LIALIV508	LIVRE-CAMARGUE; CRIN BLANC ET SES LEGENDES	4,128	6,50
4LIALIV510	LIVRE-Les derniers herbassiers de Camargue	5,720	9,00
4LIALIV511	LIVRE- ARLESIENNES FEMME DE PROV FEMME DE CAM	10,160	16,00
4LIALIV512	LIVRE- SOLEILLEUSES DE CAMARGUE	16,588	25,00
4LIALIV514	LIVRE- LA CROIX DU BIOU	11,943	28,00
4LIALIV515	LIVRE- SOLEIL NOIR. ROGER	7,962	12,00
4LIALIV516	LIVRE- Reconnaître et décoder les traces d'animaux	25,877	39,00
4LIALIV517	LIVRE- LA PISSAROLE	19,242	17,00
4LIALIV518	LIVRE- LE MAITRE DU CASTELLAR. HACHETTE	8,758	13,20
4LIALIV520	LIVRE- Camargue. Nature	5,242	7,90
4LIALIV54	LIVRE- SECRETS DE GARDIANS	10,550	15,90
4LIALIV540	LIVRE- RHONE UN FLEUVE	24,512	38,60
4LIALIV541	LIVRE - LES YEUX DE L AIGLE	23,223	35,00
4LIALIV542	CALENDRIER - REINE ARLES	8,000	12,00
4LIALIV543	LIVRE- SANG REIAL FILS DE CAMARGUE	3,318	25,00
4LIALIV544	LIVRE- FABLE TOME 2 JH FABRE	9,000	15,00
4LIALIV545	LIVRE- CALABRUN	13,337	13,50
4LIALIV546	LIVRE- L EMPIRE USINE ET AMOUR	13,337	12,00
4LIALIV547	LIVRE- CONTES DE LA SARTAN	16,588	25,00
4LIALIV550	LIVRE- LA CAMARGUE - LES ALPILLES-MONTAGNETTES	13,337	14,00
4LIALIV551	LIVRE- LA FAUNE DES BDR - LPO	3,981	6,00
4LIALIV552	LIVRE PNRC - PARADISIAQUE	22,228	35,00
4LIALIV553	LIVRE - SUR LE RHONE NAVIGATION BUISSONNIERE	0,000	29,00
4LIALIV554	LIVRE - UNE FEMME CULTE MARIE MADELEINE	14,597	22,00
4LIALIV555	LIVRE - BIO chez GISSEROT	12,891	17,00
4LIALIV556	LIVRE - L ESPRIT DU SEL; JEAN ROCHE	2,986	4,50
4LIALIV557	LIVRE - CAMARGUE BLANCHE ET SERIE NOIRE	16,588	25,00
4LIALIV560	LIVRE- Histoire des Saintes Maries. Louis Borel	6,967	10,50
4LIALIV561	LIVRE- A travers champs. Louis Borel	0,000	29,50
4LIALIV562	LIVRE- notre Dame de la Salette. Louis Borel	0,000	23,21
4LIALIV563	LIVRE- St Gilles au Moyen Age. Louis Borel	0,000	13,60
4LIALIV564	LIVRE- Biodiversité. Un nouveau récit à écrire. Blondel	0,000	20,99
4LIALIV565	LIVRE- Des oiseaux et des hommes. Blondel	0,000	24,00
4LIALIV566	LIVRE- Oiseaux et changement global. Blondel	0,000	26,00
4LIALIV567	LIVRE - RIZ ET RIZICULTURE	0,000	26,00
4LIALIV568	LIVRE - LE SITE ARCHEOLOGIQUE	0,000	28,00
4LIALIV569	LIVRE - Sur le Rhône - navigation buissonnières et autres ex	0,000	24,00
4LIALIV570	LIVRE - BERGERS ET MOUTONS DE CRAU A L ALPE	0,000	22,00
4LIALIV571	LIVRE - LA CAMARGUE EN LETTRE ET EN IMAGES	0,000	38,00
4LIALIV58	LIVRE - chez GISSEROT GD FORMAT	0,000	12,00
4LIALIV580	LIVRE - A LA DECOUVERTE DES SITES REMARQUABLES	3,081	5,00
4LIALIV581	LIVRE - NIMES ET SES ARENES	0,000	15,00
4LIALIV582	LIVRE- La prophétie des aigles	0,000	15,00
4LIALIV583	LIVRE - CAMARGUE LA CONSTRUCTION D UN MYTHE	15,166	23,00
4LIALIV584	CALENDRIER - PERPETUEL GD FORMAT	7,583	16,00
4LIALIV62	LIVRE - L ESPACE ET LE TEMPS	15,166	12,00
4LIALIV65	LIVRE - SI J AVAIS UN MAS EN PROVENCE	12,768	22,00
4LIALIV74	LIVRE - LA SELLE GARDIANNE	9,033	15,00
4LIALIV79	LIVRE - SALIN DE CAMARGUE	11,943	20,00
4LIALIVDE1	LIVRE - RANDONNEE AU BORD DE L EAU	17,763	29,00
4LICDD07	CD TRIO TALABRENE CERAMIQUE MUSICALE	9,526	15,00
4LICDD08	CD MIREIO SEMPRE	11,374	15,00
4LICDVD12	DVD CAMARGUE	0,000	15,00
4LICDVD13	DVD SEIGNEURS DE CAMARGUE	6,280	12,00
4LICDVD14	DVD CAMARGUE MON PAYS	7,962	12,00
4LICDVD18	DVD UNE BARQUE SUR LA MER	9,953	15,00
4LICDVD19	DVD LA POETIQUE DE L ETANG	10,000	15,00
4LICDVD21	DVD LES GRECS EN CAMARGUE	12,000	20,00
4LICDVD22	DVD LE CHEVAL CAMARGUE	7,583	10,00
4LICDVD23	DVD LOT C. MON PAYS/SEIGNEURS	10,000	15,00
4LICDVD24	DVD MONSIEUR HUBERT YONNET	12,833	22,00
4LICDVD25	DVD MIREILLE	0,000	20,00
4LIE003	LIVRE PNRC - A LA DECOUVERTE DU RIZ	9,953	15,00
4LIE004	AFFICHE FLAMANT	0,000	5,00
		0,000	2,00

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E.legalite.com

4LIE005	CP A5	1,000	2,50
4LIE006	AUTOCOLLANT PARC	1,050	2,00
4LIE007	LIVRE PNRC - CAHIER TECH 3 JUSSIE	0,000	3,00
4LIE008	LIVRE PNRC - CAHIER TECH 7 PASSER MAISON VERT	0,000	5,00
4LIE009	LIVRE PNRC - CAHIER TECH 9 ARTS BATIR	0,000	7,00
4LIE010	LIVRE PNRC - CAHIER TECH 6 TELLINE	0,000	5,00
4LIE011	LIVRE PNRC - CAMARGUE ET GARDIANS	0,000	25,00
4LIE012	LIVRE PNRC - CAMARGUE ET GARDIANS - HOMMAGE	0,000	0,00
4LIE013	LIVRE PNRC - LE FIL DE L EAU	0,000	20,00
4LIE014	LIVRE PNRC - LE FIL DE L EAU HOMMAGE	0,000	0,00
4LIEL194G	LIVRE PNRC - OBJECTIFS CROISES CAMARGUE-HOMMAGE	0,000	0,00
4LIELIV09	LIVRE PNRC - CAMARGUE TERRE DE CINEMA	0,000	2,50
4LIELIV10	LIVRE PNRC - MANADE CHEVAUX	0,000	5,00
4LIELIV101	LIVRE- PLANTES DES RIZIERES	0,000	22,30
4LIELIV11	LIVRE PNRC - ORCHIDEES EN CAMARGUE	0,000	3,00
4LIELIV117	LIVRE PNRC - USAGES DE L EAU	0,000	5,00
4LIELIV12	LIVRE PNRC - PECHE ET PECHEURS	0,000	5,00
4LIELIV194	LIVRE PNRC - OBJECTIFS CROISES CAMARGUE	0,000	12,50
4LIELIV198	LIVRE PNRC - RICHESSES DE L ARCHITECTURE EN CAM	0,000	11,00
4LIELIV229	LIVRE PNRC - A LA DECOUVERTE DES OISEAUX	0,000	5,00
4LIELIV241	LIVRE PNRC - LE TEMPS DES GEANTS	0,000	11,00
4LIELIV25	LIVRE PNRC - ESPACES NATURELS COURRIER 47	0,000	5,00
4LIELIV31	LIVRE PNRC - FLORE DE CAMARGUE	0,000	2,50
4LIELIV33	LIVRE PNRC - LES GARDIANS DE CAMARGUE	0,000	11,00
4LIELIV384	LIVRE- LE FLAMANT ROSE AMBASSADEUR DES MILIEUX HUMIDES	0,000	29,50
4LIELIV56	LIVRE PNRC - STELES DE CAMARGUE	0,000	2,50
4LIELIV95	LIVRE PNRC - A LA DECOUVERTE DES INSECTES	0,000	3,00
4LIJEU01	JEU - BIOVIVA JUNIOR	9,469	19,99
4LIJEU02	JEU - D EVEIL BIOVIVA : le potager	11,839	24,99
4LIJEU03	LIVRE- ACTIVITES POUR GRANDIR	4,739	9,99
4LIJEU04	JEU - Défis nature	3,792	7,99
4LIJEU05	JEU - BILLE	7,962	20,00
4LIJEU06	JEU - LE BOIS DES COUADSOUS	7,962	12,00
4LIJLIV01	LIVRE - MON CAHIER D ACTIVITES NATURE- CONSERV ESP NAT	0,000	9,90
4LIJLIV02	LIVRE - TINOU ET LE SECRET DES OISEAUX- G HEMERY	7,962	12,00
4LIJLIV104	LIVRE- MISTRAL/ENGANE/DAUPHIN - POCHE	3,346	5,00
4LIJLIV180	LIVRE- IMAGERIE ANIMALE	4,379	6,60
4LIJLIV182	LIVRE- LA MUSIQUE DES GITANS -CD+LIVRE	8,957	13,50
4LIJLIV213	LIVRE- MISTRAL CHEVAL DE C. GD MODELE	7,289	12,20
4LIJLIV231	LIVRE- BOUHA HOU	0,000	14,50
4LIJLIV233	LIVRE- PIERROT, GARDIAN DE C. GD FORMAT	6,626	11,70
4LIJLIV242	LIVRE- LES CHEVAUX DE C- PORTRAITS D ANIMAUX	8,322	13,10
4LIJLIV250	LIVRE- L ARLESIENNE -CD+LIVRE	12,256	19,30
4LIJLIV280	LIVRE- SABLON LE DERNIER COMBAT	12,607	19,00
4LIJLIV282	LIVRE- CONTE ET LEG DES REGIONS FR	0,000	13,95
4LIJLIV292	LIVRE- BD CAMARGUE ROUGE	9,744	15,50
4LIJLIV298	LIVRE- ROSE, FLAMANT DE C	7,308	11,50
4LIJLIV301	LIVRE- ED VERT POMME	5,062	8,90
4LIJLIV304	LIVRE- SARRASINS. BD	9,261	13,95
4LIJLIV360	LIVRE- DESSINER LES CHEVAUX	3,450	5,90
4LIJLIV399	LIVRE- LE VOYAGE DE TITO	3,649	5,50
4LIJLIV400	LIVRE- L ISTORI DOU PICHOT CHIVAU	10,050	12,00
4LIJLIV401	LIVRE- DECOUVRE LA TAUROMACHIE EN T AMUSANT	0,000	6,00
4LIJLIV402	LIVRE- CASTOR BLANC	0,000	8,00
4LIJLIV403	JEU - C EST PAS SORCIER	4,976	9,00
4LIJLIV404	LIVRE- 50 ACTIVITES NATURE AVEC LES ENFANTS	0,000	14,00
4LIJLIV405	LIVRE- LA FEE DE LA PRAIRIE/Lutins de C	7,962	12,00
4LIJLIV410	LIVRE- LA PROMENADE EN ANE	4,313	6,50
4LIJLIV411	LIVRE- TINOU ET LE BLANQUET DE C. HEMERY	8,000	10,00
4LIJLIV412	LIVRE- CONNAITRE COMPRENDRE ET PROTEGER LA FORET	0,000	19,00
4LIJLIV413	LIVRE- MISSION NATURE	3,697	6,00
4LIJLIV414	LIVRE- MON CAHIER DE JEUX DANS LA NATURE	3,697	6,00
4LIJLIV415	JEU - L ART DU COLORIAGE	4,284	6,95
4LIJLIV416	LIVRE- MON PREMIER LIVRE SUR LA NATURE	5,848	9,50
4LIJLIV417	JEU - ACTIVITES LUDIQUES	2,161	3,50
4LIJLIV419	LIVRE- FILS D ECUME ET SA PREMIERE ESCAPE CAM	7,962	12,00
4LIJLIV420	LIVRE- LUNA OU L ETE SAUVAGE	5,640	8,50
4LIJLIV421	LIVRE- J'apprends en m'amusant - Montessori	3,280	4,95
4LIJLIV422	LIVRE- Cycle de la nature : Journée à la mer	6,597	9,95

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com

4LIJLIV423	LIVRE- 100 Infos à connaître : chevaux/sauvons terre	3,318	5,00
4LIJLIV424	LIVRE- A PETIT PAS : FILLE OU GARCON PARITE	7,280	12,00
4LIJLIV425	LIVRE- A PETIT PAS : L ENERGIE	7,583	12,50
4LIJLIV426	LIVRE- LISA SOUS LE SOLEIL DE CAMARGUE. MARIE SCHOEPFER	8,626	14,00
4LIJLIV427	LIVRE- Le Pont du Gard et Aqueducs Romains	7,962	12,00
4LIJLIV428	LIVRE- LA VERITABLE HISTOIRE DES GLADIATEURS. TEYSSIER	7,962	12,00
4LIJLIV429	LIVRE- LE DRAC DE BEAUCAIRE / PT LECONS CHOSES EQUESTRES	10,616	14,00
4LIJLIV430	LIVRE- LE SECRET DE DARDAILLAN	10,400	13,00
4LIJLIV431	LIVRE- OSCAR ET MARGAUX EN PROVENCE	5,905	8,90
4LIJLIV432	JEU - LES COLORIAGES OSCAR ET MARGAUX EN PROVENCE	5,905	3,90
4LIJLIV433	LIVRE- LES ANIMAUX AGRICOLES	5,792	10,90
4LIJLIV434	LIVRE- LA CROIX DU BIOU - RENE DOMERGUE	7,962	12,00
4LIJLIV440	LIVRE- Les mammifères sauvages	7,896	11,90
4LIJLIV441	LIVRE-DESSINER LES CHEVAUX. JEANNE CHAPELLE	10,578	15,95
4LIJLIV442	LIVRE-LE DON DE LORENZO ENFANT DE CAM	9,886	14,90
4LIJLIV443	LIVRE-FANFAN ET L OURS DE CAMARGUE	7,525	12,90
4LIJLIV55	LIVRE- A PETIT PAS EAU/SEL	8,512	12,20
4LIJLIV61	JEU - COLORIAGE	1,991	4,90
4LIJLIV61	JEU - COLORIAGE	1,896	4,90
4LIJLIV72	LIVRE- CRIN BLANC POCHE	3,640	6,10
4LIJLIV72A	LIVRE- CRIN BLANC POCHE. Histoire complète - HACHETTE	0,000	4,95
4PAAF07	AFFICHE MANADE TAUREAUX-SANSOUIRE	6,000	10,00
4PAAF17	AFFICHE COUPO SANTO ROUGE OR / magnet céramique	3,000	6,00
4PAAF19	AFFICHE TAUREAU FOND ROUGE/CHEVAL	3,000	10,00
4PAAF20	PHOTO NB CAMARGUE A4 JEREMY DURAND	11,400	19,00
4PAAF21	AFFICHE COMPO PHOTO	11,848	14,90
4PAAF22	AFFICHE DESSINS GIRARD	1,896	4,00
4PAAF23	AFFICHE MARQUE TAUREAUX C	3,318	9,00
4PAAF25	AFFICHE MONTAGE FLAMANT	3,000	5,00
4PAAF30	AFFICHE PLANCHE DIFFERENTES ROBES	12,322	19,00
4PAAF31	AFFICHE ENCADREE PLANCHE DIFFERENTES ROBES	12,322	35,00
4PACCA01	carte papier recyclé affiche et dépliant musée	4,000	5,00
4PACCA02	Petit carnet recyclé kraft	7,000	10,00
4PACCA03	Carte Pop-Up	14,000	16,00
4PACCA04	Carnet recyclé - affiches	16,000	20,00
4PACCA05	Carnet grand recyclé -journal intime	20,000	25,00
4PACCP06	CP AQUARELLE pt format	0,474	1,00
4PACCP15	CP PANORAMIQUE AQUARELLE / 12X17 CAMARGUE	0,450	1,50
4PACDI06	AUTOCOLLANT CAMARGUE	0,853	2,00
4PACDI07	AUTOCOLLANT Provenço lengo vivo	0,000	2,00
4PACOB163	ENVELOPPE	0,060	0,50
4PACOB164	MARQUE PAGE AQUARELLE	0,379	1,00
4PACOB195	CRAYON COULEUR ETUI PARC	1,100	2,50
4PACP03	CP 10x15	0,095	0,40
4PACP12	CP COFFRET SALIN	0,000	3,00
4PAMOB45	MAGNET PLAT	0,883	2,80
4PAMOB50	MAGNET photo	2,000	5,00
4PAP001	CP NAUDOT BOUZANQUET _ NB	0,000	2,00
4PAPCP13	CP CAMARGUE _ N/B- J. Durand	1,000	2,00
4PAPOB01	STYLO PARC	1,000	2,60
4PAPOB02	STYLO BOIS FLOTTE	4,000	6,00
4PAPOB20	CRAYON BOIS GOMME	0,308	1,00
4PN01	SAC PIQUE-NIQUE DU MUSEE	0,000	18,00
4SOUOB159	TAPIS DE SOURIS/SET TABLE/repose cuillère	0,000	6,10

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20220214-022_8FEV202

Registre des délibérations : Délibération n°22 : 08/02/2022

MODIFICATION ET NOUVEAUX TARIFS A INSCRIRE A LA REGIE DU MUSEE DE LA CAMARGUE

L'an deux mille vingt-deux, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 8 Février 2022 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglalet
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Mandy Graillon, Martine Amselem
- **Représentants des Communes :**
Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerrie-Raulet
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jean-Paul Gay
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Sylvie Féline, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Stéphane Gory
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arzac, François Jourdan, Antoine De La Roche Aymon

► **Avaient donné pouvoir :**

Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerrie Raulet
Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Martial Alvarez, Jérôme Bernard à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excuses :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Anne Claudius-Petit, Ludovic Perney
Chambre de Métiers et de l'artisanat : Gisèle Scotti, Nadine Marboeuf
Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch

► **Le Conseil de Parc était représenté par 6 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles, David Cucurullo Directeur de Cabinet
Parc régional de Camargue : Estelle Rouquette, Pascale Durif-Varambon, Stéphan Arnassant, Jennifer Mornas, Nais Lesbros, Marion Croizeau

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	57

Date de convocation 28/02/2022 PDV-2022/04
--

Dans sa nouvelle extension, « La librairie boutique du Musée » propose aux visiteurs de valoriser le travail des artisans locaux en proposant une sélection d'articles créés et fabriqués en Camargue à la marque du musée et du Parc ainsi qu'un catalogue d'ouvrages de référence en lien avec le territoire, son histoire, sa nature, les activités humaines qui y sont pratiquées ou son actualité. Afin de répondre à sa mission d'information, la librairie du musée actualise son catalogue en fonction des parutions ou des attentes formulées par les visiteurs. Les producteurs du territoire entrent dans la boutique afin de proposer une gamme d'épicerie fine locale.

NOUVEAUX ARTICLES LIBRAIRIE

code article	Libellé	Fournisseur	Prix de vente proposé (TTC)	prix d'achat ou % de remise	Quantité commandé pour la 1ere commande
Edition Jeunesse					
4LIJLIV441	Dessiner les chevaux. Jeanne Chapelle	Dessainet Tolra Larousse	15.95€	30%	3
4LIJLIV442	Le don de Lorenzo, enfant de Camargue. Michael Morpurgo	Gallimard Jeunesse	14.90€	30%	3
4LIJLIV443	Fanfan et l'ours de Camargue. Pierre Probst	Edition du Triomphe	12.90€	30%	3
4LIJLIV444	La Provence	Mes années pourquoi. Milan	11,90%	30%	3
4LIJLIV445	La Provence des enfants. Jeux 7-12 ans	Bonhomme de chemin.	9,90€	30%	3
Edition Adulte					
4LIALIV590	Le maître du Castellar. Françoise Bourdon	Livre de poche. Hachette	7.90€	30%	2
4LIALIV591	Camargue maritime, d'Artémis à Baroncelli. Luc Long	Edition Georges Naef	45€	30%	1
4LIALIV592	Protéger la biodiversité marine. Alexandre Meinesz	Odile Jacob	24.90€	30%	1
4LIALIV593	La Sauvagine. Joseph d'Arbaud. nouvelle édition 2021	A l'asard Bautezar	19€	33%	3
4LIALIV594	Une terre de bouvino	A l'asard Bautezar	15€	33%	3
4LIALIV595	Fourvières Journau de Camargo		24€	33%	3
4LIALIV596	Jouveau Joseph d'Arbaud (biographie)	A l'asard Bautezar	25€	33%	2
4LIALIV597	Mémoires et récits tome 1. Au mas dóu Juge. Frédéric Mistral	A l'asard Bautezar	24€	33%	3
4LIALIV598	Mémoires et récits tome 2. La riboto de Trencu-Taio. Frédéric Mistral	A l'asard Bautezar	21€	33%	3
4LIALIV599	Calendal. Frédéric Mistral	A l'asard Bautezar	32€	33%	3
4LIALIV600	Des dieux, des toros, des hommes. Jacques Lanfranchi, El Kallista	Auto Edition Jacques Lanfranchi	22€		2
4LIALIV601	De Saint Gilles à Saint Jacques de Compostelle. Recherches archéologiques sur l'art roman. Andreas Hartmann-Virnich	Collection Ligne de mire. Edition Marion Charlet	39€	30%	1
4LIALIV602	Arlès, Camargue. Guide bilingue Anglais Français	A week abroad	19 €	33%	2
4LIALIV603	Atlas des migrations en Méditerranée de l'Antiquité à nos jours. Collectif	Actes sud. Beaux arts	35 €	30%	1
4LIALIV604	E. Gueidan. Le jardinier provençal	Tacussel	29,50 €	30%	1
4LIALIV605	Isabelle Louet. Le savon de Marseille	Massin	12 €	30%	2

NOUVEAUX ARTICLES DE L'ARTISANAT LOCAL



Comité syndical du 8 Février 2022
Délibération n°22

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com

4ALOB223	Libellule enchantée 20cm	Obokopo Fontvieille	12€	5€	10
4ALOB224	Libellule enchantée 50cm	Obokopo Fontvieille	19€	10€	10
4ALOB225	Libellule enchantée 6cm	Obokopo Fontvieille	5€	2€	10
4ALOB226	Bougeoir en bois, ying ou yang	Obokopo Fontvieille	10€	5€	6
4ALOB227	Bougeoir en bois, lot 2 ying et yang	Obokopo Fontvieille	15€	10€	6
4ALOB228	Dessous de plat	Obokopo Fontvieille	10€	5€	6
4PAAF32	Affiche 50x70cm	Lea Dub illustration. Arles	19€	13€	2
4PAAF33	Affiche 40x50cm	Lea Dub illustration. Arles	15€	10€	2
4PAAF34	Affiche 30x40cm	Lea Dub illustration. Arles	12€	8€	2
4LIJEU07	Jeu de l'oie	La Petite Bibliothèque des Métiers. Tarascon	20€	15€	3
4PACCP16	Carte postale en bois	Le furet des bois	5€	2.61€	10
4CREART05	Croix de Camargue, bois 17cm	Le furet des bois	14€	9.24€	5
4ALCOB361	Sac cabas en toile de jute, recyclé	Pascale Devourdy. Arles	80€	60€	1
4ALCOB362	Torchon recyclé personnalisé	Pascale Devourdy. Arles	10€	6€	5
4ALCOB363	Gourde 750ml. Supprimons le plastique !		24€	17€	20
4ALCOB364	Bavoir en tissu	Carole Badès. Salin	9€	7€	2
4ALEOB304	Figurines gardian avec trident, un taureau emboulé + attrapaire	Le petit raseteur	24€	20%	5
4ALEOB305	Figurine de 3 taureaux vendu ensemble : Un (simbèu) ou dompteur	Le petit raseteur	20€	20%	5
4ALEOB306	dessin de la série "Arlésienne" pastel gras et crayon sur papier / cadre en chêne / 28 x 22 cm	Françoise Vadon	170 €	20%	2

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante approuve à l'unanimité les nouveaux articles en vente à la librairie-boutique du musée, ainsi que l'annexe et ses mises à jour de prix des articles en vente au Musée de la Camargue

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Le Président,



Patrick De Carolis

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le Et de l'affichage le

14 FEV. 2022

14 FEV. 2022



Comité syndical du 8 Février 2022
Délibération n°22



99_DE-013-2513 02295-20220214-D22_8FEV202

Mairie du Petit de Roubaix
13500 ARLES
Tél. 04 80 97 10 40
Fax 04 80 97 12 07



Mairie du Petit de Roubaix
13500 ARLES
Tél. 04 80 97 10 40
Fax 04 80 97 12 07

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com

Registre des délibérations : Délibération n°23 : 08/02/2022

PRESIDENCE DE LA RESERVE DE BIOSPHERE DE CAMARGUE

L'an deux mille vingt-deux, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 8 Février 2022 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglaret
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Mandy Graillon, Martine Anselem
- **Représentants des Communes :**
Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerier-Raulet
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jean-Paul Gay
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Sylvie Féline, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Stéphane Gory
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arzac, François Jourdan, Antoine De La Roche Aymon

► **Avaient donné pouvoir :**

- Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerier Raulet
- Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Martial Alvarez, Jérôme Bernard à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excusés :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Anne Claudius-Petit, Ludovic Perney
- Chambre de Métiers et de l'artisanat : Gisèle Scotti, Nadine Marboeuf
- Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch

► **Le Conseil de Parc était représenté par 6 membres**

► **Autres personnes présentes :**

- Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles, David Cucurullo Directeur de Cabinet
- Parc régional de Camargue : Estelle Rouquette, Pascale Durif-Varambon, Stéphan Arnassant, Jennifer Mornas, Nais Lesbros, Marion Croizeau

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	57

Date de convocation 28/02/2022 PDV-2022/04
--

La Réserve de Biosphère de Camargue créée en 1977 est l'une des premières de France de ce réseau mondial de territoires remarquables d'un point de vue environnemental et visant à expérimenter des relations durables entre l'homme et la nature.

Placées sous la juridiction de l'Etat où elles sont situées, les réserves de biosphère initiées par l'UNESCO en 1971, constituent des territoires spécifiques de mise en œuvre d'un programme engageant un développement économique et social, basé sur la conservation et la valorisation des ressources naturelles.

Le réseau des 16 réserves de Biosphère françaises est animé par l'association MAB France à laquelle le Parc adhère annuellement. Elle permet de mutualiser les échanges et favorise la reconnaissance internationale des territoires à travers notamment le travail sur des programmes européens (INTERREG, LIFE) et des partenariats bilatéraux tel que celui avec la Réserve de Biosphère du delta du Danube avec la Camargue.

Le périmètre de la réserve de Biosphère de Camargue (delta du Rhône) et les principales actions concrètes

Depuis 2006, le périmètre de la RB de Camargue est étendu à l'ensemble de la Camargue géomorphologique (départements des Bouches-du-Rhône et du Gard). Le Parc naturel régional de Camargue et le Syndicat mixte de protection et de gestion de la Camargue gardoise sont les deux structures co-animatrices de la RB et le Conseil scientifique et d'Ethique du Parc et de la RB travaille également à cette échelle afin d'optimiser les programmes et suivis scientifiques. La mise en place d'une gouvernance commune de la RB est un des enjeux d'ici le prochain examen périodique en 2026. Des démarches partenariales ont déjà été engagées à cette échelle territoriale pertinente pour les acteurs locaux et portent notamment sur les cahiers des charges des mesures agri-environnementales et climatiques (MAEt), l'animation des sites Natura 2000, l'accompagnement des associations liées à l'élevage camarguais (Assises de l'élevage extensif), la gestion des dégâts des flamant roses sur les rizières ou la structuration de filières socio-économiques camarguaises (exploitation des roselières, pécaturisme).

La Réserve de Biosphère est également impliquée directement dans :

- L'organisation annuelle du Concours agricole des pratiques agro-écologiques (Prairies fleuries) avec un jury local spécifique à notre territoire,
- L'animation du réseau des éco-acteurs engagés (une trentaine d'acteurs à ce jour),
- Le partenariat international avec le delta du Danube en Roumanie (financement de la Fondation Veolia).

La gouvernance de la réserve de Biosphère de Camargue

Depuis 2016 et la précédente révision décennale de son plan de gestion appelé Examen périodique et validé par l'UNESCO, il a été proposé dans l'attente d'une gouvernance commune, une « gouvernance optimisée » de la RB basée sur :

- Une Présidence tournante entre les deux territoires,
- Un comité de gestion annuel réunissant l'ensemble des élus des deux comités syndicaux et les partenaires institutionnels,
- La mutualisation des commissions du Parc et du SMCG en tant qu'organes de concertation et d'information des acteurs locaux sur la RB,
- L'organisation spécifique d'un ou plusieurs événements grand-public annuels porté(s) sous l'égide de la RB.

Léopold ROSSO, Président du SMCG était président de la RB depuis 2016.

La Présidence de la RB revient à partir de 2021 au Président du Parc naturel régional de Camargue et ce jusqu'en 2026. Il devra notamment conduire le prochain examen périodique.

Cette fonction représentative conduit à représenter la RB lors de différents événements et notamment :

- La présidence du comité de gestion annuel,
- La signature des contrats des éco-acteurs (une séance par an ou tous les 18 mois),
- La remise des prix du concours agricole des prairies fleuries (en octobre),
- Le séminaire annuel des Réserves de Biosphère françaises.

Le Président peut le cas échéant se faire représenter par délégation lors de ces manifestations.

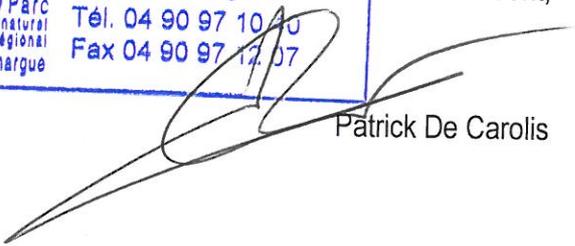


Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante prend acte que la présidence de la réserve de Biosphère de Camargue jusqu'en 2026 soit attribuée au Président du Parc naturel régional de Camargue et en informera le Syndicat mixte de la Camargue gardoise et le Comité MAB France.

~~Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,~~



Le Président,


Patrick De Carolis

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le
Et de l'affichage le

14 FEV. 2022

14 FEV. 2022



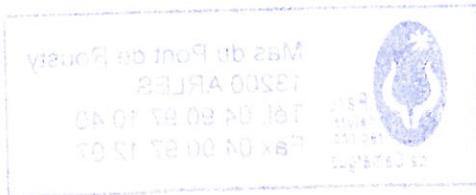
Comité syndical du 8 Février 2022
Délibération n°23

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-2513 02295-20220214-023_8FEV202



REÇU EN PREFECTURE
le 14/02/2022
Application agréée E-legalite.com

Registre des délibérations : Délibération n°24 : 08/02/2022

VISITE D'UNE DÉLÉGATION CAMARGUAISE DANS LA RÉSERVE DE BIOSPHÈRE DU DELTA DU DANUBE

L'an deux mille vingt-deux, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 8 Février 2022 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglaret
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Mandy Graillon, Martine Amselem
- **Représentants des Communes :**
Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerrie-Raulet
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jean-Paul Gay
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Sylvie Féline, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Stéphane Gory
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arzac, François Jourdan, Antoine De La Roche Aymon

► **Avaient donné pouvoir :**

Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerrie Raulet
Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Martial Alvarez, Jérôme Bernard à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Anne Claudius-Petit, Ludovic Perney
Chambre de Métiers et de l'artisanat : Gisèle Scotti, Nadine Marboeuf
Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch

► **Le Conseil de Parc était représenté par 6 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles, David Cucurullo Directeur de Cabinet
Parc régional de Camargue : Estelle Rouquette, Pascale Durif-Varambon, Stéphan Arnassant, Jennifer Mornas, Nais Lesbros, Marion Croizeau

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	57

Date de convocation 28/02/2022 PDV-2022/04
--

Le Delta du Danube en Roumanie est l'une des plus vastes zones humides deltaïques d'Europe sur les rives de la Mer Noire, reconnue internationalement en tant que zone humide inscrite à la Convention de Ramsar et à l'inventaire du Patrimoine mondial de l'Humanité, réserve de biosphère de l'UNESCO (MAB) et site NATURA 2000.

Dès 1992, un premier partenariat entre les deltas de Camargue et du Danube a été initié nationalement par les Ministères des affaires étrangères des deux pays au titre de la Convention de Ramsar, sans suites notables durables en terme de projets de coopération notamment identifiés à l'époque où ont eu lieu plusieurs échanges entre les équipes de gestion du Parc et de la réserve de biosphère du Danube.

Depuis 2015, la Fondation Veolia soutient par convention de mécénat le Parc de Camargue à développer des actions concrètes de partenariat avec l'Administration de la Réserve de Biosphère du Delta du Danube (ARBDD), gestionnaire de la zone humide pour la partie roumaine du delta. La Fondation Veolia apporte un nouveau soutien financier de 5 000 euros en 2021 à travers la Convention de mécénat n° 20 EB 2003.

Une convention d'accord-cadre de coopération entre l'ARBDD et le Parc naturel régional de Camargue a été signée à Tulcea en octobre 2016 et le delta du Danube a été l'invité d'Honneur du Festival de la Camargue en mai 2018. Des pistes concrètes de coopération ont été définies entre les deux réserves de biosphère sur les thématiques suivantes notamment :

- Gestion des espaces naturels et préservation des ressources naturelles (Natura 2000 notamment) ;
- Maintien d'activités traditionnelles extensives (exploitation des roselières, pêche, élevage) ;
- Développement de l'éco-tourisme, du pécaturisme et du tourisme fluvial ;
- Éducation à l'environnement ;
- Gouvernance des réserves de Biosphère ;
- Montage d'un projet européen LIFE sur les deltas ;
- Coopération décentralisée entre les villes des embouchures (Salin de Giraud – Arles et Port Saint-Louis du Rhône en Camargue et Sulina dans le delta du Danube).

Un projet de LIFE sur les problématiques deltaïques est notamment en cours de réflexion avec l'ARBDD et d'autres gestionnaires de zones deltaïques. En parallèle, la RB du delta du Danube s'est associée à celle de la Camargue en 2019 dans l'organisation du concours général agricole des pratiques agro-écologiques (Prairies fleuries) dont les visites de parcelles se sont déroulées le 20 mai 2019 en Camargue et le 20 juin 2019 dans le delta du Danube.

Une convention cadre de coopération décentralisée entre les communes de Salin de Giraud-Arles, Port Saint-Louis du Rhône et Sulina a été signée le 20 juin 2019 à Sulina. Les objectifs de ce partenariat portent principalement sur les thèmes liés aux particularismes des zones d'embouchures du Rhône et du Danube : l'identité culturelle, le développement de l'écotourisme et le développement économique en lien avec les activités portuaire et la filière nautique. Les actions s'appuient notamment sur la convention d'accord-cadre de coopération entre l'ARBDD et le Parc naturel régional de Camargue signée à Tulcea en octobre 2016.

► Objet

Dans le cadre des accords de coopération Camargue-Danube et en réponse à une invitation de l'Ambassade de France à Bucarest en lien avec une conférence sur les actions pour la biodiversité à l'Institut Français de Roumanie, **une Délégation camarguaise s'est rendue à Bucarest et dans le delta du Danube du 17 octobre au 21 octobre 2021.**

Elle était constituée de :

- Jérôme Bernard – Élu à la ville de Port Saint-Louis du Rhône
- Eva Cardini – Éluée à la Ville d'Arles, adjointe déléguée au jumelage et mairie annexe de Salin-de-Giraud
- Stéphan Arnassant, directeur adjoint par intérim de la Direction "Ressources naturelles et Développement local", **responsable du pôle "Biodiversité et patrimoine naturel"**
- Muriel Cervilla, responsable communication, protocole et relations publiques au Parc naturel régional de Camargue



Comité syndical du 8 Février 2022
Délibération n°24



Il apparaît nécessaire de délibérer pour permettre la prise en charge des frais de déplacement par le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue pour les personnes de la délégation extérieures à la structure.

La subvention 2021 de la Fondation Veolia permet la prise en charge financière des frais de déplacement de cette délégation.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité :

- De valider la poursuite du partenariat avec la Réserve de Biosphère du delta du Danube ;
- De valider la prise en charge des frais de voyage réels des personnes citées ci-dessus pour ce déplacement ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la prise en charge des frais de voyage des membres de la délégation.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,



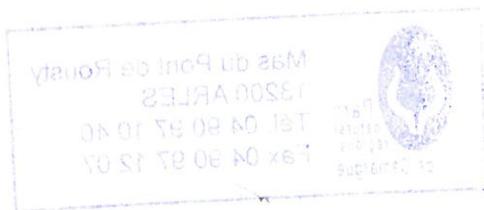
Le Président,

Patrick De Carolis

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le
Et de l'affichage le

14 FEV. 2022

14 FEV. 2022



REÇU EN PREFECTURE
le 14/02/2022
Application agréée E-legalite.com

Registre des délibérations : Délibération n°25 : 08/02/2022

MISE EN PLACE D'UNE EQUIPE SAISONNIERE DE PREVENTION ET DE SURVEILLANCE DES ESPACES NATURELS LITTORAUX DE CAMARGUE – ANNEE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 8 Février 2022 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglaret
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Mandy Graillon, Martine Anselem
- **Représentants des Communes :**
Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerrie-Raulet
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jean-Paul Gay
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Sylvie Féline, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Stéphane Gory
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, François Jourdan, Antoine De La Roche Aymon

► **Avaient donné pouvoir :**

Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerrie Raulet
Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Martial Alvarez, Jérôme Bernard à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Anne Claudius-Petit, Ludovic Perney
Chambre de Métiers et de l'artisanat : Gisèle Scotti, Nadine Marboeuf
Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch

► **Le Conseil de Parc était représenté par 6 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles, David Cucurullo Directeur de Cabinet
Parc régional de Camargue : Estelle Rouquette, Pascale Durif-Varambon, Stéphan Arnassant, Jennifer Mornas, Nais Lesbros, Marion Croizeau

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	57

Date de convocation
28/02/2022
PDV-2022/04

Le dispositif dit « écogardes » initié en 2011 est poursuivi afin d'assurer une mission de veille et de sensibilisation des sites naturels les plus sensibles du littoral de Camargue. Il s'agit notamment des secteurs de Beauduc, de Piémanson, de Napoléon et du Grand Radeau, qui constituent un ensemble de plages, de milieux dunaires et d'arrière dune de grande qualité environnementale et paysagère.

► **Objet**

Pour la saison 2022, 4 agents recrutés par le Parc potentiellement de mai à octobre assureront quotidiennement ces missions, en partenariat avec les utilisateurs du littoral (cabaniers, plaisanciers, kitesurfers, pêcheurs, commerçants) et avec l'appui de la gendarmerie, des communes et des gardes du Conservatoire du Littoral. Ils exerceront aussi des missions de suivi, de relevés de données (fréquentation, espèces exotiques envahissantes, circulation) et de petits travaux d'entretien des espaces naturels. L'encadrement de leur mission est assuré par l'équipe technique en charge de la gestion des espaces naturels du Parc naturel régional de Camargue.

► **Plan de financement prévisionnel**

Dépenses		Recettes	
4 agents en CDD de droit public pendant 4 mois	38 000 €	Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	38 000 €
Equipement (location de véhicule, téléphone, autocollants, vêtements de travail)	12 000 €	Ville d'Arles	10 000 €
		PNR Camargue	2 000 €
Total	50 000 €	Total	50 000 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité

- D'approuver le programme d'actions de mise en place d'une équipe saisonnière de prévention et de surveillance des espaces naturels littoraux de Camargue
- D'autoriser le Président à signer la convention relative à ce programme et à solliciter les crédits correspondants
- D'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2022

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,



Le Président,

Patrick De Carolis

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le Et de l'affichage le

14 FEV. 2022

14 FEV. 2022



Comité syndical du 8 Février 2022
Délibération n°25



Registre des délibérations : Délibération n°26 : 08/02/2022

MISSIONS DE GESTION DES ESPACES NATURELS POUR L'EXERCICE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 8 Février 2022 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglaret
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Mandy Graillon, Martine Amselem
- **Représentants des Communes :**
 Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerrie-Raulet
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jean-Paul Gay
 Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Sylvie Féline, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
 Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Stéphane Gory
 Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
 Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, François Jourdan, Antoine De La Roche Aymon

► **Avaient donné pouvoir :**

Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerrie Raulet
 Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Martial Alvarez, Jérôme Bernard à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Anne Claudius-Petit, Ludovic Perney
 Chambre de Métiers et de l'artisanat : Gisèle Scotti, Nadine Marboeuf
 Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch

► **Le Conseil de Parc était représenté par 6 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles, David Cucurullo Directeur de Cabinet
 Parc régional de Camargue : Estelle Rouquette, Pascale Durif-Varambon, Stéphan Arnassant, Jennifer Mornas, Nais Lesbros, Marion Croizeau

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	57

Date de convocation 28/02/2022 PDV-2022/04
--

Depuis 1977, le Conservatoire du Littoral s'est porté acquéreur de territoires et notamment celui du Domaine de la Palissade, le premier par ordre chronologique, puis plus récemment de ceux du groupe SALINS entre 2008 et 2012. D'autres sites ont fait l'objet d'acquisition par le Conservatoire du Littoral sur la commune des Saintes Maries de la Mer.

Le Conservatoire du Littoral a confié au Parc en gestion directe ou en cogestion plusieurs des sites acquis qui peuvent être classés en trois grands groupes :

- les « sites des embouchures » comprenant le site de la Palissade et une partie du DPM le bordant le grand Rhône (900 ha), rive droite du fleuve, gérés en direct par le Parc : et un ensemble de Theys (Roustan, Mazet, Levant pour 371ha) situés rive gauche. Pour ces derniers, la gestion est assurée conjointement avec la commune de Port Saint Louis du Rhône depuis 2015.

Depuis 2018 se sont rajoutés des sites situés à proximité de l'embouchure du petit Rhône (Brasinvert 496 ha, Rives du petit Rhône 42 ha) sur la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer, gérés conjointement avec celle-ci.

- les sites à vocation agro-pastorale situés au cœur d'ensembles à dominante agricole. Les domaines situés en périphérie de l'étang du Vaccarès (Mas Neuf pour 224 ha, Rousty pour 314 ha, Ste Cecile pour 15 ha) sont gérés en direct par le Parc.

D'autres sites disposés en bordure de l'ensemble des marais des Saintes (Maguelonne pour 168 ha et Taxil pour 160 ha) sont co-gérés avec la commune. En 2021, le Conservatoire du Littoral nous a également confié le mas du Juge 116 ha sur la commune d'Arles.

-les sites de l'unité « littorale » comprenant le site des Etangs et Marais des Salins de Camargue acquis au groupe SALINS entre 2008 et 2012 pour une superficie totale de 6500ha. La gestion de ce très grand ensemble est assurée par trois gestionnaires : le Parc comme coordonnateur, avec la Tour du Valat et la Société Nationale de Protection de la Nature.

Les grandes orientations de gestion poursuivies sur ces différents sites s'attachent à :

- rechercher un fonctionnement hydraulique plus naturel tout en tenant compte des usages présents,
- participer à la reconstitution des écosystèmes deltaïques et littoraux caractéristiques des milieux méditerranéens et des fronts de mer sableux (dunes grises, steppe salée, pelouses),
- maintenir voire augmenter la capacité d'accueil de l'avifaune et des espèces inféodées aux milieux naturels du delta
- proposer la mise en œuvre d'une gestion adaptative à l'élévation du niveau de la mer, et au changement climatique pour les sites de l'unité littorale
- prendre en compte l'intégration des problématiques économiques locales, en veillant à offrir des possibilités de découverte et de diversification économique douces et respectueuses des objectifs du Conservatoire et des autres partenaires,
- développer, par la recherche scientifique, la valorisation et la reconnaissance du fonctionnement et de l'évolution du système deltaïque,
- développer l'accueil du public et l'éducation à l'environnement et au territoire, dans le respect de l'équilibre écologique des sites,
- rendre compatibles les usages avec la préservation des habitats et de la biodiversité.

► Objet

L'année 2014 a vu la mise en place de la gestion mutualisée des espaces naturels gérés par le Parc naturel régional de Camargue.

Ainsi, le redéploiement des ressources et des équipes se veut effectif sur l'intégralité des espaces. Pour autant, les objectifs de gestion restent particuliers aux spécificités de chaque site qui présente des besoins et des suivis individualisés prenant en compte les dynamiques locales.

Dans le contexte budgétaire actuel, le budget prévisionnel 2022 s'établit en minimisant les dépenses mais aussi dans la recherche de recettes supplémentaires (mécénats, dons, conventions..) pour les nouveaux projets.



Comité syndical du 8 Février 2022
Délibération n°26



99_DE-013-2513 02295-2 022 0214-026_8FEV202

► Financement en fonctionnement pour l'exercice 2022

Dépenses		Recettes	
Personnel affecté à la gestion des sites (15 etp)	562 145€	Convention tripartite (négociation Conseil départemental + Région)	152 000 €
		Dotations affectées à la gestion des terrains par la Ville d'Arles	98 455 €
		Dotations affectées à la gestion des terrains par le Conseil départemental	286 567 €
		Agence de l'eau (75 % adjoint chef de pôle + 245 jours de mission « zones humides »)	54 019 €
Frais de fonctionnement : Achat petit équipement	137 000 €	Recettes conventions agricoles	42 652 €
		Recettes sites	18 945 €
		Recherche mécénat	20 000€
		Autofinancement PNRC	26 507 €
Total fonctionnement structurel	699 145 €		699 145 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité :

- d'approuver l'affectation des fonds nécessaires à la gestion des espaces naturels gérés par le Parc naturel régional de Camargue,
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation du financement des espaces naturels pour l'exercice 2021, étant entendu que l'approbation effective de l'Assemblée interviendra lors du vote du budget général du Parc pour l'exercice 2022.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Le Président,



Patrick De Carolis

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le
Et de l'affichage le

14 FEV. 2022

14 FEV. 2022



Comité syndical du 8 Février 2022
Délibération n°26



99_DE-013-251302295-20220214-026_8FEV202

Mairie de Rousty
13200 ARLES
Tel: 04 90 97 10 40
Fax: 04 90 97 12 07



Mairie de Rousty
13200 ARLES
Tel: 04 90 97 10 40
Fax: 04 90 97 12 07

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com

Registre des délibérations : Délibération n°27 : 08/02/2022

CONVENTION AVEC LE CEDRE POUR LA MISE EN PLACE D'UN SUIVI DES DECHETS SUR LE DOMAINE DE LA PALISSADE

L'an deux mille vingt-deux, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 8 Février 2022 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglaret
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Mandy Graillon, Martine Anselem
- **Représentants des Communes :**
Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerrie-Raulet
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jean-Paul Gay
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Sylvie Féline, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Stéphane Gory
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, François Jourdan, Antoine De La Roche Aymon

► **Avaient donné pouvoir :**

Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerrie Raulet
Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Martial Alvarez, Jérôme Bernard à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Anne Claudius-Petit, Ludovic Perney
Chambre de Métiers et de l'artisanat : Gisèle Scotti, Nadine Marboeuf
Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch

► **Le Conseil de Parc était représenté par 6 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles, David Cucurullo Directeur de Cabinet
Parc régional de Camargue : Estelle Rouquette, Pascale Durif-Varambon, Stéphan Arnassant, Jennifer Mornas, Nais Lesbros, Marion Croizeau

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	57

Date de convocation
28/02/2022
PDV-2022/04

Dans le cadre du programme de surveillance de la Directive-Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM), le CEDRE (Centre de Documentation, de Recherche et d'Expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux) est chargé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES) de la coordination du descripteur D10 « déchets marins ». Il assure le pilotage scientifique du volet « déchets sur le littoral et issus des bassins hydrographiques » de ce descripteur. A ce titre, il est chargé d'animer un réseau national de surveillance des macrodéchets marins issus des bassins hydrographiques avec pour mission première de coordonner la gestion du recueil des données.

C'est dans ce cadre qu'une convention entre le CEDRE et le Parc naturel régional de Camargue est en projet concernant la mise en place d'un suivi des déchets sur le site du Domaine de la Palissade, acquis par le Conservatoire du littoral et géré par le Parc naturel régional de Camargue.

Une convention similaire existe déjà entre le CEDRE et le Parc naturel régional de Camargue concernant la réalisation du protocole de suivi des déchets sur le site de Brasinvert, sur la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer, depuis janvier 2020 (convention n°16-2020-03).

► **Objet**

Cette convention avec le CEDRE détaille le protocole scientifique et technique à mettre en œuvre dans le cadre de ce suivi, qui sera réalisé 4 fois par an sur le site du Domaine de la Palissade en régie par le Parc. La convention sera reconduite d'une année sur l'autre tacitement.

Par ailleurs, ce processus contractuel donnera lieu à un versement d'indemnités financières par le CEDRE au Parc naturel régional de Camargue, quatre fois par an, après réception des données de suivi transmises. Le montant sera calculé selon un forfait annuel basé notamment sur les modalités logistiques nécessaires au suivi. Du matériel de ramassage des déchets (pinces à déchets, sacs poubelles, matériel de terrain...) pourra notamment être acheté grâce à cette indemnité financière.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité :

- d'adopter ce projet,
- d'autoriser le Président à signer la convention avec le CEDRE et tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Le Président,



Patrick De Carolis

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le
Et de l'affichage le

14 FEV. 2022

14 FEV. 2022



Comité syndical du 8 Février 2022
Délibération n°27



99_DE-013-2513 02295-2 022 0214-027_8FEV202

Registre des délibérations : Délibération n°28 : 08/02/2022

COTISATIONS DU PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE AUX RESEAUX CULTURELS ET TOURISTIQUES

L'an deux mille vingt-deux, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 8 Février 2022 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglalet
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Mandy Graillon, Martine Amselem
- **Représentants des Communes :**
Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerrie-Raulet
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jean-Paul Gay
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Sylvie Féline, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Stéphane Gory
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arzac, François Jourdan, Antoine De La Roche Aymon

► **Avait donné pouvoir :**

Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerrie Raulet
Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Martial Alvarez, Jérôme Bernard à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Anne Claudius-Petit, Ludovic Perney
Chambre de Métiers et de l'artisanat : Gisèle Scotti, Nadine Marboeuf
Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch

► **Le Conseil de Parc était représenté par 6 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles, David Cucurullo Directeur de Cabinet
Parc régional de Camargue : Estelle Rouquette, Pascale Durif-Varambon, Stéphan Arnassant, Jennifer Mornas, Nais Lesbros,
Marion Croizeau

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	57

Date de convocation 28/02/2022 PDV-2022/04
--

Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, adhérent des offices de tourisme des communes d'Arles, de Port Saint-Louis du Rhône et des Saintes-Maries-de-la-Mer cotise annuellement afin de participer au financement des documents de diffusion des offres commerciales, culturelles et touristiques des opérateurs de Camargue et des activités mises en œuvre par le Musée de la Camargue et les Services du Parc.

Les partenaires locaux qui s'inscrivent dans une démarche de valorisation des activités caractéristiques de la Camargue diffusent également de l'information. Ces partenariats et soutiens mutuels qui lient les opérateurs et diffuseurs entre eux sont essentiels car ils participent à la mise en cohérence des offres, à leur richesse, et contribuent à l'image de la Camargue.

Certains des partenaires requièrent une cotisation. Pour l'année 2022, les adhésions suivantes sont proposées :

- *Maison de la transhumance* de Salon de Provence
- *Office de tourisme des Saintes-Maries-de-la-Mer*
- *Office de tourisme de Port St-Louis-du-Rhône*
- *Fédération des Ecomusées et Musées de Société (FEMS)*
- *Conseil en architecture urbanisme et paysage (CAUE) des Bouches du Rhône*

La convention annuelle de partenariat avec Bouches-du-Rhône-Tourisme pour l'adhésion du Musée de la Camargue au Pass MyProvence est renouvelée jusqu'au 31 décembre 2022. Elle autorise la billetterie du musée à fournir le Pass qui donne un accès gratuit et illimité à une série de sites et d'activités touristiques. La gratuité du musée est accordée au détenteur du Pass à condition qu'il soit accompagné d'un adulte payant plein tarif.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante autorise à l'unanimité le Président à verser les cotisations aux organismes suivants :

- *Maison de la transhumance* de Salon de Provence pour un montant de 60 €
- *Office de tourisme des Saintes-Maries-de-la-Mer* pour un montant de 207 €
- *Office de tourisme de Port St-Louis-du-Rhône* pour un montant de 30 €
- *Fédération des Ecomusées et Musées de Société (FEMS)* pour un montant de 485 €
- *Conseil en architecture urbanisme et paysage (CAUE)* pour un montant évolutif qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Et d'accepter la délivrance du Pass My Provence au Musée de la Camargue

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,



Le Président,

Patrick De Carolis

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le
Et de l'affichage le

14 FEV. 2022

14 FEV. 2022



Comité syndical du 8 Février 2022
Délibération n°28



99_DE-013-2513 02295-2 022 0214-028_8FEV202

Registre des délibérations : Délibération n°29 : 08/02/2022

COOPERATION AVEC LE COSTA RICA – PROJET FICOL DUODIVERSITE

L'an deux mille vingt-deux, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 8 Février 2022 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglaret
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Mandy Graillon, Martine Amselem
- **Représentants des Communes :**
 Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerier-Raulet
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jean-Paul Gay
 Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Sylvie Féline, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
 Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Stéphane Gory
 Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
 Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, François Jourdan, Antoine De La Roche Aymon

► **Avaient donné pouvoir :**

Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerier Raulet
 Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Martial Alvarez, Jérôme Bernard à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Anne Claudius-Petit, Ludovic Perney
 Chambre de Métiers et de l'artisanat: Gisèle Scotti, Nadine Marboeuf
 Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch

► **Le Conseil de Parc était représenté par 6 membres**

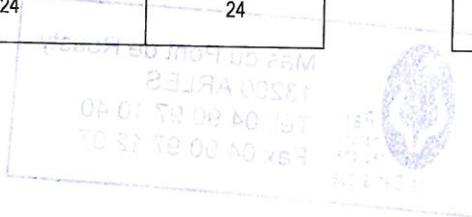
► **Autres personnes présentes :**

Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles, David Cucurullo Directeur de Cabinet
 Parc régional de Camargue : Estelle Rouquette, Pascale Durif-Varambon, Stéphan Arnassant, Jennifer Mornas, Nais Lesbros, Marion Croizeau

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	57

Date de convocation 28/02/2022 PDV-2022/04
--



Le Comité syndical a délibéré le 22 octobre 2020 sur le développement et le renforcement des actions de coopération internationale.

Il s'agit notamment d'accompagner les coopérations internationales de la Région Sud-Provence Alpes Côte d'Azur avec le Costa Rica et Djibouti.

Afin lancer les actions concrètes de la coopération avec le Costa Rica signée en décembre 2020, la Région a porté un projet de financement FICOL auprès de l'Agence Française de Développement pour des actions à réaliser en 2022 et 2023, en lien avec les partenaires régionaux engagés (ARPE – Agence régionale de la Biodiversité, Parc naturel régional de Camargue, Parc naturel régional de Sainte Baume, Parc national de Port Cros, Société du Canal de Provence).

Ce projet a été entériné en février 2021 par l'AFD et le Parc doit lancer la mise en œuvre des actions programmées.

Dans le cadre du projet proposé à la FICOL, le Parc naturel régional de Camargue est partenaire du projet, et signera à ce titre une convention de partenariat avec la Région Sud.

Il recevra des fonds de la Région Sud (source de financement AFD) afin de conduire les activités envisagées dans les composantes 1 (Préservation de la Biodiversité) et 2 (Gestion des espaces protégés).

Il travaillera en coopération étroite avec la zone humide d'intérêt national (site Ramsar) de Terraba Sierpe au Costa Rica dans l'objectif de développer et de conclure un accord de partenariat.

Les activités incluent notamment la conduite d'une mission technique au Costa Rica au premier semestre 2022, l'accueil d'une délégation costaricienne en Région Sud en mai 2023 à l'occasion du Festival de la Camargue et la mobilisation d'un stagiaire en ingénierie environnementale afin de travailler dès 2022 sur la caractérisation des deux sites et sur la rédaction d'un plan d'action de coopération dans les domaines communs en lien notamment avec la gestion environnementale des zones humides littorales et marines, la gestion de l'eau et l'agriculture, la promotion de l'éco-tourisme et l'implication des acteurs locaux dans la gouvernance de l'aire protégée.

Il participera aux comités de pilotage et comités techniques du projet et rendra compte des avancées des activités à la Région Sud.

Budget et plan de financement prévisionnel TTC sur deux ans :

Dépenses	€	Recettes	€
Frais de personnel agents PNR	17 250	Ingénierie Parc naturel régional de Camargue (autofinancement)	17 250
Frais de personnel stagiaire PNR	4 500	AFD – Région Sud	4 500
Frais de mission	8 049	AFD – Région Sud	8 049
Communication – édition d'un document de synthèse	3 000	AFD – Région Sud	3 000
TOTAL	32 799	TOTAL	32 799

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante autorise à l'unanimité le Président à signer les conventions de partenariat et de financement, ainsi que tout document référant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Le Président,

Patrick De Carolis



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le Et de l'affichage le

14 FEV. 2022



Comité syndical du 8 Février 2022
Délibération n°29



Registre des délibérations : Délibération n°30 : 08/02/2022

CONVENTION DE PARTENARIAT TECHNIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT DE METHODES ALTERNATIVES DE PROTECTION DU LITTORAL SUR LA COMMUNE DES SAINTES-MARIES-DE-LA-MER

L'an deux mille vingt-deux, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 8 Février 2022 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglaret
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Mandy Graillon, Martine Amselem
- **Représentants des Communes :**
 Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerrie-Raulet
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jean-Paul Gay
 Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Sylvie Féline, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
 Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Stéphane Gory
 Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
 Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, François Jourdan, Antoine De La Roche Aymon

► **Avaient donné pouvoir :**

Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerrie Raulet
 Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Martial Alvarez, Jérôme Bernard à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Anne Claudius-Petit, Ludovic Perney
 Chambre de Métiers et de l'artisanat : Gisèle Scotti, Nadine Marboeuf
 Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch

► **Le Conseil de Parc était représenté par 6 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles, David Cucurullo Directeur de Cabinet
 Parc régional de Camargue : Estelle Rouquette, Pascale Durif-Varambon, Stéphan Arnassant, Jennifer Mornas, Nais Lesbros,
 Marion Croizeau

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	57

Date de convocation
 28/02/2022
 PDV-2022/04

La Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer souhaite développer des actions alternatives de protection du littoral sur son territoire. Pour cela, elle fait appel à l'expertise technique et scientifique du Parc en ce domaine, afin de l'accompagner dans cette démarche.

Le partenariat entre le Parc et la Commune portera principalement sur les thèmes suivants :

1. La programmation de mesures alternatives sur le territoire :

Ce travail permettra d'aider au montage du dossier de demande de financement sur les domaines suivants, à adapter selon les secteurs et enjeux du littoral communal :

- restauration et protection dunaire : rondins de bois, plantations, ganivelles, fascinage...
- gestion des laisses de mer (bois flottés, ramassage manuel...)
- création de merlons en terre en arrière plage base de futures dunes de sable
- solutions pour éviter la fuite du sable sur les routes dans les parties urbaines de la commune
- suivis de l'efficacité
- sensibilisation.

2. La mise en œuvre du programme

- accompagnement par le Parc, sur certains chantiers, en fonction de son expertise
- coordination de l'action avec les différents partenaires et acteurs institutionnels (Réserve nationale de Camargue, conservatoire du littoral, groupe Salins) ainsi que le SYMADREM, autorité Gemapienne.
- Actions de sensibilisation.

Selon les besoins, la Commune pourra mandater un bureau d'études pour finaliser et mettre en œuvre le programme opérationnel une fois les financements accordés.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante valide à l'unanimité ce partenariat et autorise le Président à signer la convention et tout document lié au partenariat.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Le Président,

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le
Et de l'affichage le

14 FEV. 2022

14 FEV. 2022



Patrick De Carolis



Comité syndical du 8 Février 2022
Délibération n°30



99_DE-013-251302295-20220214-030_8FEV202

Registre des délibérations : Délibération n°31 : 08/02/2022

GARDE REGIONALE FORESTIERE (GRF) A CHEVAL SUR LES ESPACES BOISES DES SAINTES-MARIES-DE-LA-MER POUR LA SAISON ESTIVALE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 8 Février 2022 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglaret
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Mandy Graillon, Martine Amselem
- **Représentants des Communes :**
Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerrie-Raulet
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jean-Paul Gay
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Sylvie Féline, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Stéphane Gory
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, François Jourdan, Antoine De La Roche Aymon

► **Avaient donné pouvoir :**

Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerrie Raulet
Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Martial Alvarez, Jérôme Bernard à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Anne Claudius-Petit, Ludovic Perney
Chambre de Métiers et de l'artisanat : Gisèle Scotti, Nadine Marboeuf
Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch

► **Le Conseil de Parc était représenté par 6 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles, David Cucurullo Directeur de Cabinet
Parc régional de Camargue : Estelle Rouquette, Pascale Durif-Varambon, Stéphan Arnassant, Jennifer Mornas, Nais Lesbros, Marion Croizeau

En exercice	Nombre de membres	
	Présents et représentés	Votants
30	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	57

Date de convocation
28/02/2022
PDV-2022/04

Initié par la Région en 2018, le dispositif Garde régionale forestière soutient l'effort de préservation des forêts et place la jeunesse au cœur de sa politique de prévention incendies : le Plan Guerre du Feu.

La GRF correspond à ce que la communication anti-incendies doit aujourd'hui proposer : un contact accru avec le public, des missions de surveillance et de prévention, d'alerte quand il le faut.

La Région finance 80% du dispositif :
des salaires chargés (SMIC) sur la période estivale
Du petit matériel (sac à dos,....)
Des frais de déplacement

La région fournit également les tenues des jeunes saisonniers GRF.

Ainsi, le Parc de Camargue propose, comme l'année dernière, d'organiser une mission de sensibilisation de 4 agents saisonniers cavaliers intervenant avec leurs propres chevaux dans le cadre du dispositif GRF. Sur la durée de l'opération, les chevaux seront hébergés à proximité du lieu de départ des tournées, sur un pré adapté à 4 chevaux.

A partir de cette parcelle, une tournée de 7h comprenant une pause, tenant compte du bien-être animal, permettra de parcourir une grande partie des espaces visés par la surveillance et la sensibilisation contre les incendies.

Une action partenariale

La Mairie des Saintes Maries de la Mer est disposée à mettre ponctuellement à disposition des ASVP qui pourraient venir compléter accompagner ces tournées.

Le Conservatoire du Littoral, concerné par l'action qui touche en partie sa propriété assurera la fourniture de petits matériels et de foin.

Dépenses			Recettes		
Salaire Gardes à cheval (avec dédommagement utilisation des chevaux inclus)	4 gardes x 3072 € x 3 mois	36 864,00 €	Région Sud		30 400,00 €
Salaire Chargé de Mission pour le suivi	4495 € x 0,3 x 4 mois	5 394,00 €	Département 13		6 900,00 €
Frais de Structure Parc (Chargé de Mission x 0,3 sur 4 mois)	7476 € / an x 0,3 x 0,33	740,12 €	Conservatoire du Littoral		2 000,00 €
Location prés chevaux et foins		1 300,00 €	Autofinancement		5 968,12 €
Ferrure	4 chevaux x 80 € x 2 ferrures	640,00 €			
Produits entretien chevaux		50,00 €			
Veste Polaires	4 x 20 €	80,00 €			
Relation Presse		200,00 €			
	TOTAL	45 268,12 €			45 268,12 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante adopte à l'unanimité le plan de financement visé ci-dessus et autorise le Président à :

- solliciter les financements liés à cette action et à les inscrire au budget 2022
- signer tous les documents permettant la réalisation des opérations.
- d'ouvrir le recrutement de 4 agents, sous réserve d'obtention des financements,

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Le Président,
Patrick De Carolis
Mas du Pont de Rousty
13200 ARLÈS
Tél. 04 90 97 10 40
Fax 04 90 97 12 07
Parc naturel régional de Camargue

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le
Et de l'affichage le

14 FEV. 2022

14 FEV. 2022



Comité syndical du 8 Février 2022
Délibération n°31

REÇU EN PREFECTURE
le 14/02/2022
Application agréée E-legalite.com

Registre des délibérations : Délibération n°32 : 08/02/2022

STRUCTURATION D'UNE FILIERE DE PESCATOURISME

L'an deux mille vingt-deux, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 8 Février 2022 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglaret
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Mandy Graillon, Martine Amselem
- **Représentants des Communes :**
Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerrie-Raulet
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jean-Paul Gay
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Sylvie Féline, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Stéphane Gory
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Jacques Mailhan
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arzac, François Jourdan, Antoine De La Roche Aymon

► **Avaient donné pouvoir :**

Commune d'Arles : Chloé Mourisard à Catherine Balguerrie Raulet
Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Martial Alvarez, Jérôme Bernard à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Anne Claudius-Petit, Ludovic Perney
Chambre de Métiers et de l'artisanat : Gisèle Scotti, Nadine Marboeuf
Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch

► **Le Conseil de Parc était représenté par 6 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles, David Cucurullo Directeur de Cabinet
Parc régional de Camargue : Estelle Rouquette, Pascale Durif-Varambon, Stéphan Arnassant, Jennifer Mornas, Nais Lesbros, Marion Croizeau

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	57

Date de convocation 28/02/2022 PDV-2022/04
--

En 2019, le Parc naturel régional de Camargue s'est engagé dans un projet de coopération INTEREG « Delta Lady » qui vise à renforcer l'économie dans les zones de Deltas en se basant sur les capacités naturelles et culturelles des différentes régions.

Dans le cadre de ce projet, une étude a été menée en 2021 pour évaluer la pertinence et les enjeux relatifs à la création d'une filière de pécaturisme sur le territoire du Parc naturel régional de Camargue.

Cette étude montre :

- Une diversité des activités de l'offre potentielle unique (pêche en mer, en étang dans les fleuves / conchyliculture).
- Des professionnels de la pêche et des élevages marins très intéressés, en demande et très motivés porteurs d'idées de projets.
- 2 sites géographiques potentiels, Port Saint Louis du Rhône (PSL) et Saintes Marie de la Mer (SMM).
- Clientèle et demande existante, pour tous les prix.
- Acteurs du tourisme prêts à s'impliquer sur les actions de promo-commercialisation.
- Des financements possibles pour équiper les bateaux (Région PACA et CD13) ainsi que des aides pour la structuration de la filière (First, Thema et divers appels à projet locaux...).

Cette étude a été présentée en commission « tourisme durables et activités économiques » où il a été décidé d'inclure la réflexion du pécaturisme dans le cadre de la révision de la Charte.

► **Objet**

Pour répondre aux différentes attentes des partenaires du projet, le Parc souhaite poursuivre des actions en faveur de déploiement d'une filière de pécaturisme comme par exemple :

- la recherche de financements extérieurs pour l'animation de la filière, la construction d'itinéraires (LEADER, FEAMP...).
- l'accompagnement des pêcheurs dans les dépôts de dossier de mise aux normes des navires.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité :

- Valider la recherche de financement pour la création d'une offre de pécaturisme
- intégrer l'accompagnement de la filière pécaturisme dans la future charte du PNRC

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,



Le Président,

Patrick De Carolis

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le
Et de l'affichage le

14 FEV. 2022

14 FEV. 2022



Comité syndical du 8 Février 2022
Délibération n°32



99_DE-013-251302295-20220214-032_8FEV202